# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 1**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 2 – Election

### 2.1 – Election d'un nouveau vice-président suite à la démission de M. Patrick MASCLET

Lors de sa séance d'installation du 18/04/2014, le Conseil communautaire a fixé à 15 le nombre de vice-présidents.

Lors de cette séance, M. Patrick MASCLET a été élu 6ème vice-président de la Communauté.

Attendu que M. Patrick MASCLET a démissionné de sa fonction de conseiller communautaire, le poste de 6ème vice-président de la Communauté est devenu vacant.

Il est par conséquent proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Suivant les dispositions applicables à cette élection, le vice-président sera élu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat au poste de vice-président n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à cette élection (le procès-verbal d'élection est annexé à la présente délibération)
.

**Les candidatures et les résultats se rapportant à l'élection sont les suivants :**

→ **Candidatures**

Monsieur Bruno VANDEVILLE
Monsieur Daniel SELLIER

→ **Résultats**

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre de bulletins dans l'urne : | 54 |
| Bulletin blancs/nuls : | 10 |
| Suffrages exprimés : | 44 |
| Majorité absolue : | 23 |

Monsieur Bruno VANDEVILLE : 34 voix
Monsieur Daniel SELLIER : 10 voix

**Monsieur Bruno VANDEVILLE est élu 6ème vice-président de la Communauté à la majorité absolue au premier tour.**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 2**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 3 – Grands travaux et Patrimoine

### 3.1 – Attribution et signature du marché de Travaux de réparation de couverture et Chéneaux sur les bâtiments AFR TITAGARH – Marché n°15DE053 – Délégation au Président

Le présent marché a pour objet des travaux de réparation de couverture et des chéneaux sur les bâtiments AFR TITAGARH à Douai.

Historique :

Au terme de la convention de mise à disposition entre la CAD et AFR TITAGARH, cette dernière a la charge de l'intégralité des frais d'entretien et de travaux portant sur le site industriel objet de la convention. Néanmoins la CAD a par la suite accepté de déroger par avenant à cette stipulation initiale en acceptant de prendre en charge et de réaliser elle-même certains travaux de toiture, pour un montant plafonné.

Aujourd'hui, bien qu'AFR ait levé l'option d'achat sur le site, la CAD doit honorer son engagement. C'est la raison pour laquelle il est prévu que ces derniers travaux seront réalisés par la CAD postérieurement à l'acte de cession immobilière.

Objet et procédure :

Les travaux consisteront au nettoyage de certains chéneaux, à leur remplacement, au remplacement de tôles ondulées fibro-ciment ou translucides, la réalisation de gouttières et descentes d'eau.

Les travaux repris ci-dessus ont été passés sous la forme d'un marché à tranches conditionnelles, soit :
- **La tranche ferme** : Travaux sur les bâtiments A10, B1, B2, A2, A4, Contrôle et bâtiment E,
- **Une tranche conditionnelle 1** : Travaux sur les chéneaux des bâtiments A10 et A9.

Le marché est estimé à 92 000 € HT dont 85 000 € HT pour la TF et 7 000 € Ht pour la TC1.

Compte tenu du montant, la procédure suivie est la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics

La dépense correspondante est prévue à l'article n°2313 du budget annexe développement économique.

Le marché dont l'attribution ressort de la compétence du Bureau en raison de son montant, doit être impérativement opérationnel en juillet 2015 pour les raisons suivantes :

- Urgence des travaux à réaliser face à l'état de dégradation avancée de certaines zones de toitures et chéneaux,
- Travaux de couverture dépendant des conditions climatiques à réaliser en période estivale.

La date limite de réception des offres étant fixée au 29 juin 2015 et en l'absence de réunion de bureau après le 25 juin 2015, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de déléguer au Président les décisions d'attribution et de souscription de ce marché, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 3**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 4 – Technologies de l'information et de la communication

## 4.1 – Redevances TELECOMS

La communauté d'Agglomération souhaite harmoniser sur son territoire l'ensemble de ses redevances télécoms.

Le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) a fixé les modalités d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués dans ce décret. Les installations radioélectriques (Pylône, antenne de téléphonie mobile,…) sont exclues du champ d'application.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite définir pour l'ensemble de son territoire les redevances concernant spécifiquement les antennes radioélectriques.

Tarif annuel applicable par site et par opérateur pour l'implantation de :

| | | |
|---|---|---|
| ▪ 1 antenne omnidirectionnelle | (Couverture – 1 x 360°) | 3500 € HT |
| ▪ 2 antennes bi sectorielles | (Couverture – 2 x 180°) | 4000 € HT |
| ▪ 3 antennes tri sectorielles | (Couverture – 3 x 120°) | 4500 € HT |

| | |
|---|---|
| ▪ 1 antenne de faisceaux hertziens (FH) | 410 € HT |

**Une majoration de 50% de la redevance est applicable sur les sites à hautes sensibilités référencés ci-après (Vigipirate, UNESCO) :**

✓ Sites de château d'eau et de captage d'eau,

Soit :

| | | |
|---|---|---|
| ▪ 1 antenne omnidirectionnelle | (Couverture à 360°) | 3500 € HT + 1 750 € HT |
| ▪ 2 antennes bi sectorielles | (Couverture à 180°) | 4000 € HT + 2 000 € HT |
| ▪ 3 antennes tri sectorielles | (Couverture à 360°) | 4500 € HT + 2 250 € HT |

Pour répondre à des contraintes de structures et pour inciter les opérateurs à optimiser le nombre d'antennes, des contraintes techniques par site sont imposées:

▪ Un maximum de 3 antennes par type de technologie est imposé,
▪ Un maximum de 6 antennes par opérateur est imposé.

Le tarif applicable est révisable au 1er janvier de chaque année proportionnellement aux variations de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

L'index général relatif au coût de la construction est l'index ICC.
L'indice de référence est : 1632 du 1er trimestre 2015

Tarif applicable par site et par opérateur pour la redevance au sol :

A cette redevance, s'ajoute la redevance au sol révisable au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics publié par l'INSEE.

L'index général relatif aux travaux publics est l'index TP01.
L'indice de référence est : 700,5 du 4ème trimestre 2014

Dans la mesure où il n'existe pas à proprement parler d'index trimestriel TP01 donnant lieu à publication, mais seulement un index mensuel, il convient pour l'application de l'article R.20-53 de retenir la méthode ci-après.

Le calcul de la moyenne pour une année donnée N prend en compte les valeurs connues, au 1er janvier suivant, de l'index mensuel TP01 de la fin de chacun des 4 trimestres précédents, c'est-à-dire les valeurs de décembre(N-1), de mars(N), de juin(N) et de septembre(N), sachant qu'au 1er janvier (N+1) on ne connaît pas encore la valeur de décembre (N).
Ce calcul est effectué pour chacune des années précédant le 1er janvier considéré, le pourcentage d'évolution étant ensuite calculé en comparant les résultats obtenus pour lesdites années ».

Soit conformément au décret du 27 décembre 2005 :

▪ 26.83€ HT / m² / an (redevance faisant référence à la redevance du domaine public routier pour l'année 2015)

Aux termes de l'article L.2321-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, les produits et redevances du domaine public ou privé d'une personne publique se prescrivent par cinq ans, quel que soit leur mode de fixation.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les tarifs de location présentés ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 abstention)**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 4**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

## 5.1 – Comptes administratifs et de gestion 2014

La CAD disposait en 2014 d'un budget général et de 8 budgets annexes :

- Budget développement économique
- Budget Loisiparc
- Budget EcoQuartier du Raquet
- Budget Assainissement
- Budget Archéologie préventive
- Budget ARKEOS
- Budget Gestion des ordures ménagères
- Budget Eau potable

Les comptes se rapportant à la gestion de ces budgets pour l'exercice 2014, sont présentés dans les documents joints.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les comptes administratifs 2014 établis conformément aux comptes de gestion édités par le Receveur,
- d'approuver les comptes de gestion 2014 du Receveur,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**En dehors de la présence de M. Christian POIRET, Président, et sous la Présidence de Monsieur Martial VANDEWOESTYNE, Président de séance élu à l'unanimité par le Conseil,**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 5**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

## 5.2 – Comptes administratifs et de gestion 2014 – Affectation des résultats

A la suite de l'approbation des comptes administratifs 2014 de la CAD, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'approuver les affectations de résultats suivantes :

## 1) Les résultats 2014

- **Budget général :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 42 971 832.49 €
- Déficit d'investissement de clôture de 61 045.02 €

Compte tenu des engagements non soldés au 31 décembre 2014 tant en dépenses qu'en recettes, il vous est proposé d'affecter une somme de 12 622 522.88 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de conserver le solde soit 30 349 309.61 euros en excédent de fonctionnement reporté. Le déficit d'investissement hors engagements non soldés est repris à hauteur de 61 045.02 euros en dépenses d'investissement.

- **Budget annexe Développement économique :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 13 236 692.73 €
- Déficit d'investissement de clôture de 7 147 190.63 €

Compte tenu des engagements non soldés au 31 décembre 2014 tant en dépenses qu'en recettes, il vous est proposé d'affecter une somme de 10 977 208.21 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de conserver le solde soit 2 259 484.52 euros en excédent de fonctionnement reporté. Le déficit d'investissement hors engagements non soldés est repris à hauteur de 7 147 190.63 euros en dépenses d'investissement.

- **Budget annexe Loisiparc :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 236 427.94 €
- Déficit d'investissement de clôture de 139 554.80 €

Compte tenu des engagements non soldés au 31 décembre 2014 tant en dépenses qu'en recettes, il vous est proposé d'affecter une somme de 156 651.86 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de conserver le solde soit 79 776.08 euros en excédent de fonctionnement reporté. Le déficit d'investissement hors engagements non soldés est repris à hauteur de 139 554.80 euros en dépenses d'investissement.

- **Budget annexe EcoQuartier du Raquet :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 1 787 874.76 €
- Déficit d'investissement de clôture de 9 829 087.35 €

Il vous est proposé de virer la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 1 787 874.76 € au compte 1068 de recette d'investissement pour couvrir une partie du déficit d'investissement reporté à hauteur de 9 829 087.35 €.

- **Budget annexe Archéologie préventive :**

- Déficit de fonctionnement de clôture de 2 283 683.58 €
- Excédent d'investissement de clôture de 111 983.25 €

Il vous est proposé de reporter le déficit de fonctionnement en dépenses de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement en recettes d'investissement.

- **Budget annexe Arkéos :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 16 046.10 €
- Déficit d'investissement de clôture de 1 823 771.08 €

Compte tenu des engagements non soldés au 31 décembre 2014 tant en dépenses qu'en recettes, il vous est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 16 046.10 € au compte 1068 en recettes d'investissement. Le déficit d'investissement hors engagements non soldés est repris à hauteur de 1 823 771.08 euros en dépenses d'investissement.

- **Budget annexe Assainissement :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 729 471.20 €
- Déficit d'investissement de clôture de 3 415 480.44 €

Compte tenu des engagements non soldés au 31 décembre 2014 tant en dépenses qu'en recettes, il vous est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 729 471.20 € au compte 1068 en recettes d'investissement. Le déficit d'investissement hors engagements non soldés est repris à hauteur de 3 415 480.44 euros en dépenses d'investissement.

- **Budget annexe Eau Potable:**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 877 315.27 €
- Déficit d'investissement de clôture de 1 079 970.77 €

Compte tenu des engagements non soldés au 31 décembre 2014 tant en dépenses qu'en recettes, il vous est proposé d'affecter une somme de 863 187.20 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de conserver le solde soit 14 128.07 euros en excédent de fonctionnement reporté. Le déficit d'investissement hors engagements non soldés est repris à hauteur de 1 079 970.77 euros en dépenses d'investissement.

- **Budget annexe Gestion des ordures ménagères :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 1 336 416.78 €
- Déficit d'investissement de clôture de 3 035.68 €

Compte tenu des engagements non soldés au 31 décembre 2014 tant en dépenses qu'en recettes, il vous est proposé d'affecter une somme de 20 034.83 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de conserver le solde soit 1 316 381.95 euros en excédent de fonctionnement reporté. Le déficit d'investissement hors engagements non soldés est repris à hauteur de 3 035.68 euros en dépenses d'investissement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 6**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

### 5.3 – Bilan des acquisitions et cessions de l'exercice 2014

Conformément à l'article L5211-37 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la CAD en 2014 doit être soumis à délibération du conseil et annexé au compte administratif correspondant.

Le bilan en question est joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d’adopter ce bilan foncier,
- d’autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 7**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 9

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

## 5.5 – Décisions modificatives budgétaires n°1 - Exercice 2015

Les décisions modificatives budgétaires n°1 présentées dans le document joint concernent les budgets suivants :

- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe Gestion des ordures ménagères
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet
- Budget annexe Archéologie préventive
- Budget annexe Loisiparc

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°1 présentées dans le document joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 8**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 9

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

## 5.6 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à DM budgétaires n°1 - Exercice 2015

Les décisions modificatives budgétaires n°1 de l'exercice 2015 entraînent des modifications sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) votés pour le budget général et le budget annexe ARKEOS.

Ces modifications sont présentées dans le tableau joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications relatives aux AP/CP du budget général et du budget annexe ARKEOS présentées dans le document joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 9**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 9

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

### 5.7 – Modifications des Subventions 2015 aux organismes extérieurs - Exercice 2015

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil communautaire a voté les subventions 2015 attribuées par la CAD aux organismes extérieurs. Les organismes intéressés et les sommes correspondantes sont rappelés ci-après.

| ORGANISME | SUBVENTION(€) VOTEE LE 10.04.2015 | PROPOSITION D'AJOUT (€) |
|---|---|---|
| **Budget Général** | | |
| Amicale du Personnel | 271 940 | |
| ***ATMO*** | ***26 000*** | ***10 000*** |
| ***Mission Bassin Minier*** | ***45 740*** | ***4 574*** |
| Raid Bassin minier | 2 000 | |
| Centre Historique Minier | 125 000 | |
| Club les Francs Nageurs Cheminots de Douai (saison 2014-2015) | 44 000 | |
| Douai Foot fauteuil (saison 2015) | 12 000 | |
| Hockey Club de Douai – En salle (saison 2014-2015) et sur gazon | 18 000 | |
| ESEG DOUAI (saison 2015) | 15 000 | |
| Tous Azimuts Douai (saison 2015) | 3 000 | |
| Douai Gayant Futsal Club (saison 2015-2016) | 18 000 | |
| Orchestre de Douai – Région Nord Pas de Calais | 53 000 | |
| ***SIRA - actions*** | ***46 200*** | ***40 000*** |
| ***S3PI du Hainaut Cambrésis Douaisis*** | ***11 000*** | ***401*** |
| Association Aire Métropolitaine de Lille | 5 500 | |
| Association des maires ruraux du Nord (AMRN) | 1 500 | |
| Mission pour l'emploi des jeunes dans le Douaisis | 281 122 | |
| **Budget Développement Economique** | | |
| Boutique de Gestion | 13 000 | |
| Douaisis Initiatives | 30 000 | |
| Douaisis tourisme | 103 542 | |
| Ecole des Mines | 85 000 | |
| PLIE | 100 000 | |
| CLAP éco | 13 000 | |
| IDEES | 4 000 | |
| Gayant Expo – subvention de fonctionnement | 200 000 | |
| Gayant Expo – subvention d'équipement courant | 200 000 | |
| **Budget Loisiparc** | | |
| Commune de Brunémont – Accueil CLSH | 1 000 | |

**Il est proposé de modifier comme suit les subventions votées pour les 4 organismes suivants :**

→ **Subvention à l'ATMO**

En sus de la subvention de 26 000 euros votée par le conseil communautaire le 10/04/2015, il est attribué à l'ATMO une subvention complémentaire de 10 000 euros pour l'action suivante menée par l'association : développement d'un outil de modélisation de la pollution atmosphérique sur le territoire de la CAD ; les crédits sont prévus au budget général.

→ **Subvention à la Mission Bassin Minier**

La subvention votée par le conseil communautaire le 10/04/2015 d'un montant de 45 740 euros est portée à la somme de 50 314 euros ; les crédits complémentaires sont prévus au budget général suivant DM budgétaire n°1.

→ **Subvention au SIRA**

La subvention votée par le conseil communautaire le 10/04/2015 d'un montant de 46 200 euros est portée à la somme de 86 200 euros pour les actions 2015 s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Centre socioculturel du SIRA « Animation d'une dynamique de bassin de vie (fonction de proximité) » ; les crédits complémentaires sont prévus au budget général suivant DM budgétaire n°1.

→ **Subvention au S3PI du Hainaut Cambrésis Douaisis**

La subvention votée par le conseil communautaire le 10/04/2015 d'un montant de 11 000 euros est portée à la somme de 11 401 euros ; les crédits complémentaires sont prévus au budget général suivant DM budgétaire n°1.

Le versement des subventions en question est suspendu à :
- la souscription d'une convention entre l'organisme et la Communauté,
- l'exécution par les organismes concernés des dispositions des conventions précédemment souscrites au titre de l'exercice précédent.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'autoriser le versement des subventions selon les conditions sus définies,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 10**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 9

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

### 5.8 – Rectification d'écriture comptable - Compte 1317

Une subvention de 2 658 010,08 euros a été encaissée au compte 1317 sur le budget général (BP).

Cette subvention qui concernait la ZAC du LUC aurait du être transférée au budget annexe développement économique (BA) mais cela n'a pas été le cas.

En 2009, la CAD a dû reverser intégralement cette subvention, ce qu'elle a fait par le mandat 301 du 11/03/2009 pour 2 658 010,08 euros sur le budget annexe Développement Economique.

Actuellement, nous avons donc une subvention qui est toujours présente au budget général mais également un montant négatif pour le remboursement d'une subvention qui n'existe pas au budget annexe Développement Economique.

Il est donc proposé de transférer la subvention en respectant le parallélisme des formes avec l'opération de mise à disposition des biens effectuée lors de la création de ce Budget annexe.

Pour les biens, l'opération suivante a été effectuée :
BP : Débit compte 248 Crédit compte 21
BA : Débit compte 217 Crédit compte 1027

**Même si cette opération n'était pas correcte, il faut respecter le parallélisme pour la subvention :**
**BP: Débit compte 1317 Crédit compte 24928 pour 2 658 010,08 euros**
**BA: Débit compte 1027 Crédit compte 1317 pour 2 658 010,08 euros**

**Cette opération est une opération d'ordre non budgétaire passée par le comptable au vu de la décision de l'assemblée délibérante.**

Suite à l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 02 juin 2015, il convient donc d'effectuer les opérations décrites ci-dessus.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :
- d'adopter l'opération présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 11**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 9

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

## 5.9 – Fonds de concours aux communes – Année 2015 – Affectation (5 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2015, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ *« Afin de financer* ***la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement****, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*
*Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »*

Les crédits prévus au budget 2015 (comptes 020 657341 et 020 204142) pour l'attribution des fonds de concours s'élèvent à 2 474 000 euros.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes suivantes (affectations reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe)
→ BRUNEMONT – FLINES LEZ RACHES – GUESNAIN – LALLAING – LECLUSE – ROOST WARENDIN (délibération du 10/04/2015)
→ ARLEUX – BUGNICOURT - CANTIN – CUINCY – ESTREES – RAIMBEAUCOURT (délibération du 29/05/2015)

Il convient d'instruire à présent les propositions d'affectation déposées par les communes de : **COURCHELETTES – DOUAI – FAUMONT – FLERS EN ESCREBIEUX - WAZIERS**

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces proposition, la CAD passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours figurant dans le document joint présentées par les communes de **COURCHELETTES – DOUAI – FAUMONT – FLERS EN ESCREBIEUX - WAZIERS**,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 12**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 9

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

## 5.10 – Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2012-2014 prorogé - Affectation et tirage – (1 dossier déposé)

Du montant du FPIC 2012 affecté au budget général de la CAD, il a été décidé, suivant délibération du Conseil communautaire du 17/02/2012, d'affecter en 2012 un montant de 1.920.000 € aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, …) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) poursuit les objectifs suivants :
- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 200.000 € sur une période initiale de 3 ans prorogée pour la même durée suivant délibération du Conseil communautaire en date du 26/09/2014, soit un montant potentiel de 80.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 80 000 euros sur 6 ans (2012 à 2017). Les crédits sont prévus au compte 020 2041412 du budget général.

24 communes membres de la CAD sont concernées par le FCIS.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également une nouvelle proposition d'affectation ; **il s'agit de la proposition de la commune de FERIN.**

Le fonds sera attribué et versé à la commune de FERIN selon les conditions et modalités adoptées par le conseil le 25 mai 2012 :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux **l'affichage du logo de la CAD** (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que la CAD consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :
- 50% au dépôt du dossier complet
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) **certifié par le comptable public** et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de la CAD.

L’absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d’opération et photographie) ou la non réalisation effective de l’opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d’adopter la proposition d’affectation du FCIS présentée dans le tableau joint émanant de la commune de FERIN,
- d’autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s’attachant à l’exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 13**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 9

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 5 – Finances

### 5.11 – Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2015-2017 - Affectation et tirage – (2 dossiers déposés)

La CAD a inscrit au budget général (compte 020 2041412) un montant de crédits de 2 500 000 euros pour le Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2015-2017.

Ce fonds est destiné aux communes membres dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, …) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds poursuit les objectifs suivants :
- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 275.000 € sur une période de 3 ans, soit un montant potentiel de 110.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 110 000 euros sur 3 ans (2015 à 2017).

**Il est proposé d'approuver les propositions d'affectation du FCIS 2015-2017 déposées par 2 communes éligibles : CANTIN et RAIMBEAUCOURT**

Le tableau joint présente ces propositions.

Le fonds sera attribué et versé aux communes selon les conditions et modalités en vigueur (adoptées par le conseil le 25 mai 2012 lors de la mise en œuvre du FCIS) :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux **l'affichage du logo de la CAD** (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que la CAD consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :
- 50% au dépôt du dossier complet
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) **certifié par le comptable public** et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de la CAD.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation du FCIS présentée dans le tableau joint émanant des communes de Cantin et Raimbeaucourt,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 14**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 10

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 6 – Personnel

### 6.1 – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées.

**DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est dotée en 2002 d'une compétence facultative en matière d'Archéologie Préventive.

L'exercice de cette compétence repose sur trois activités principales : le diagnostic archéologique, la fouille archéologique et la recherche archéologique, lesquelles nécessitent un haut niveau de main d'œuvre. Le mode de financement de ce service public lui confère la nature industrielle et commerciale, induisant d'un point de vue légal l'autonomie budgétaire et l'équilibre financier.

En raison de son mode de financement, l'équilibre budgétaire ne repose que sur une très forte activité opérationnelle. Depuis 2013, cet équilibre est rompu par le contexte économique qui aboutit à une diminution importante des projets d'aménagement. L'absence de perspective économique favorable et la persistance d'un déséquilibre budgétaire important, équivalent à 3,6 millions de pertes, conduisent la CAD à supprimer 5 postes d'agents titulaires et à mettre en œuvre la procédure de reclassement. Cette décision prise dans l'intérêt du service a pour motif une mesure d'économie.

Le Comité Technique a été saisi le 20 avril 2015 (avis favorable).

La Commission Administrative Paritaire s'est réunie le 18 juin 2015.

Dans le cadre de la procédure de reclassement, chacun des agents dont le poste est supprimé a été reçu en entretien et s'est vu proposer une nouvelle affectation relevant pour 3 d'entre eux de la filière technique. Les 2 autres agents sont maintenus dans la filière culturelle mais changent totalement de missions.

Par conséquent, afin de permettre l'intégration de ces agents dans leur nouveau poste, il est nécessaire :

- de supprimer 3 postes affectés à la Direction de l'archéologie préventive, relevant de la filière culturelle et simultanément de créer 3 postes relevant de la filière technique.

| DIRECTION d'ORIGINE | SUPPRESSION | CREATION | NOUVELLE AFFECTATION |
|---|---|---|---|
| Direction de l'Archéologie Préventive | 2 emplois d'adjoint du patrimoine de 2ème classe | 2 emplois d'adjoint technique de 2ème classe | Direction des espaces naturels |
| Direction de l'Archéologie Préventive | 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe | 1 emploi d'adjoint technique principal 1ère classe | Direction des Déchets |

- de supprimer 2 emplois d'adjoint du patrimoine 2ème classe affectés à la Direction de l'archéologie préventive. Les agents qui occupaient ces deux emplois seront intégrés dans les deux emplois d'adjoint du patrimoine de 2ème classe vacants au Musée, sur un poste d'agent d'accueil et un poste de surveillant.

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Création d'un poste de gestionnaire ressources humaines/paye, à temps complet de catégorie C de la filière administrative, affecté à la Direction des ressources humaines.

La rémunération correspondra à la grille des adjoints administratifs territoriaux.

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Il convient de préciser le grade du poste de catégorie C d'instructeur des autorisations d'urbanisme créé au conseil communautaire du 10 avril 2015

En effet, le poste sera occupé par un adjoint administratif de 2ème classe. La rémunération correspondra à la grille des adjoints administratifs de 2ème classe de la FPT.

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Il convient de modifier le cadre d'emploi du poste d'assistante créé dans le cadre de la mise en place de la Plateforme Pacte Avenir et emploi des jeunes en région Nord-Pas de Calais.

Pour cela, il est nécessaire de supprimer le poste de catégorie A et de créer un poste de catégorie B afin de recruter une assistante Pacte Avenir et Emploi des Jeunes.

En raison de la durée de financement de 3 ans et de l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, ce poste est à pourvoir sous forme d'un contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans en application de l'article 3.3.1° de la loi N°84-53 du 26/01/1884.

La rémunération correspondra à la grille des Rédacteurs territoriaux.

**POLE COHESION SOCIALE**

→ Création de 2 postes de catégorie A affectés au service Habitat.

Il s'agit de deux postes de chargé de mission ayant en charge, au titre de notre programme d'intérêt général « Habiter mieux », d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs du territoire dans le cadre de leur projet de réhabilitation de leur logements et de les conseiller techniquement, énergétiquement, socialement et financièrement.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire ou à défaut un non titulaire. La rémunération correspondra à la grille des Attachés territoriaux.

→ Création de 3 postes de chef de projet au service Cohésion Sociale.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a porté la réforme de la politique de la ville en redéfinissant à la fois le contrat de ville et sa géographie prioritaire d'intervention.

Pour piloter et accompagner le Projet Territorial de Développement Social sur la période 2015-2020, il est nécessaire de réorganiser l'ingénierie dédiée en matière de Cohésion Sociale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Par conséquent, il est proposé de créer 3 postes de chef de projet Cohésion Sociale.

Ces chefs de projets seront chargés de :

- décliner le Projet Territorial de Développement Social à l'échelle des quartiers prioritaires en s'appuyant sur un diagnostic local identifiant les besoins spécifiques à chaque quartier
- développer des relations de coopération avec les agents communaux des villes concernées (DGS, Directeur Education Jeunesse, Directeur de la solidarité, Directeur du CCAS, …) pour coproduire les nouvelles actions
- Participer à la mise en œuvre d'actions prioritaires localement en y associant les partenaires associatifs dans le cadre du Projet de Développement Social Local, en s'appuyant sur le Droit Commun Etat, Région, Département, CAF, ARS, … et les crédits spécifiques Politique de la Ville
- S'impliquer dans les instances locales de concertation avec la population des quartiers visés ou les instances techniques des villes afin de remonter les problématiques territoriales à traiter à l'échelle des quartiers
- Développer des outils de suivi et d'évaluation des programmes d'actions développés à l'échelle des quartiers prioritaires
- Contribuer à la mise en œuvre du Conseil Citoyen Intercommunal en concertation avec les villes
- Mettre en œuvre quelques chantiers prioritaires sur les thématiques de la Cohésion Sociale (Gestion Urbaine de Proximité, Santé, Education, …)
- Assurer un appui technique sur les dossiers financés au titre de l'ITI
- Analyser la faisabilité d'une animation du dispositif de réussite éducative à l'échelle communautaire en fonction des besoins des communes en géographie prioritaire

Ces postes relèveront du cadre d'emploi des attachés territoriaux, et la rémunération correspondra à la grille des attachés territoriaux. Ils seront pourvus par des agents non titulaires en raison de la durée du dispositif et de la durée du financement, présentées dans la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2015 sur l'ingénierie territorialisée de la CAD dans le cadre de la Politique de la Ville du Contrat de Ville de la CAD 2015-2020.

Les dépenses occasionnées par les créations de poste sont prévues au budget.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 15**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 10

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 7 – Pôle Métropolitain

## 7.1 – Association de préfiguration d'un Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Fort d'un territoire de plus de 442 000 habitants et présentant une continuité territoriale, la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération de Douaisis et les Communautés de communes d'Osartis Marquion, Cœur d'Ostrevent, de l'Atrébatie, de la Porte des Vallées, des Deux Sources et du Sud Artois se sont rapprochées afin de définir les modalités pour la constitution d'une Communauté de projets pour leur territoire et leur population.

Dans un contexte où les territoires sont de plus en plus dépendants entre eux, il est nécessaire de faciliter la cohérence de l'action publique à une plus grande échelle. Avec des projets structurants comme le Canal Seine Nord Europe, le Réseau Express Grand Lille ou encore la reconversion de la BA 103, ces collectivités font le choix de mieux coordonner leurs actions pour un développement équilibré du territoire.

Sans se substituer à la construction intercommunale qui doit s'articuler à l'échelle des bassins de vie, il est nécessaire que les territoires développent entre eux des partenariats et des positions communes sur les questions d'aménagement, de développement durable et d'attractivité dans une période où va se construire la future Région Nord- Pas de Calais- Picardie.

Cette cohérence à l'échelle des SCoT existants permettrait de tirer profit des potentialités du territoire matérialisées par la présence d'équipements structurants (Université, Centres Hospitaliers, grandes Ecoles...), l'attractivité des 2 villes moyennes (partenariat culturel, commerce), la richesse patrimoniale avec notamment les sites UNESCO tels que les beffrois, la Citadelle Vauban et enfin les continuités écologiques avec la Scarpe.

**Aujourd'hui toutes les conditions sont réunies pour vous proposer la création d'une association regroupant les communautés ci-avant définies.**

Les membres de cette future association souhaitent œuvrer ensemble dans une démarche collective pour peser sur les choix d'aménagement régionaux et pour mobiliser au mieux les outils programmatiques d'aménagement tels que le Contrat de Plan, les fonds territoriaux ou les Programmes Opérationnels - FEDER, FSE

Les principales modalités de cette association seraient les suivantes :

**Objet**

L'association aurait pour objet de favoriser, aux différents échelons territoriaux, l'attractivité des territoires de ses membres ainsi que la qualité de vie de ses habitants.

L'association a pour mission la préfiguration d'un pôle métropolitain dont les enjeux sont les suivants :

- dégager des pistes cohérentes de travail pour l'aménagement et le développement durable du territoire afin d'assurer son rayonnement ;
- dégager des positions communes sur des enjeux ou des projets d'aménagement vis-à-vis des partenaires institutionnels et privés ;
- favoriser et promouvoir le bien-être des habitants et améliorer leur qualité de vie.

Les thèmes pour lesquels l'association s'engage à trouver des cohérences et à proposer des types d'actions sont les suivants :

**Transports - Mobilité:**
▪ Cohérence des transports à l'échelle régionale : Grande Vitesse (dessertes et cadencements TGV, Gare Européenne), cadencements du TER, conditions de réalisation et impacts attendus du Réseau Express Grand Lille (lien Métropole), Canal Seine-Nord-Europe (développement du fret maritime)

**Aménagement du territoire :**
▪ Cohérence entre les Scot existants
▪ Politique agricole et agroalimentaire

**Transition énergétique :**
▪ Articuler les initiatives et animation d'une stratégie globale dédiée à la transition énergétique et à la Troisième Révolution Industrielle

**L'eau :**
▪ Optimisation de la ressource en eau potable : sécurisation, qualité, interconnexions internes et externes au pôle
▪ Qualité de la Scarpe et continuités écologiques (affluents)
▪ Lutter contre les risques : inondations, pollutions, affaissements miniers

**Recherche - Formation**
▪ Rayonnement et attractivité de l'Université d'Artois
▪ Réfléchir aux liens entre les Universités, les Grandes Ecoles et le tissu économique

**Usages du numérique :**
▪ Articuler les initiatives et mettre en œuvre une stratégie des usages et services du numérique

**Le tourisme – économie résidentielle :**
▪ Créer une stratégie touristique en s'appuyant notamment sur les différents classements UNESCO (beffroi, Vauban, Bassin Minier), le tourisme de mémoire (commémoration du centenaire de la Grande Guerre), les sites culturels ou encore les gites et activités en milieu rural, le tourisme industriel.

**Qualité de vie des habitants :**
▪ Offre de santé sur le territoire
▪ Continuités des espaces naturels (trame verte- trame bleue) – activités de pleine nature

L'association pourrait effectuer, ou confier à des tiers qui agiront à son service, toutes actions ou études mais aussi engager toutes démarches se rattachant directement ou indirectement au présent objet.

Elle pourrait être mandatée par ses membres afin de les accompagner ou les représenter, au sein de certaines instances partenariales et de discussion sur les projets relevant du présent objet.

## Assemblée Générale

L'Assemblée Générale serait composée de l'ensemble des membres adhérents désignés selon le principe suivant :

1 représentant par établissements publics membres adhérents et 1 représentant par tranche engagée de 50 000 habitants.

| **EPCI** | **Population totale au 1er janvier 2015** (INSEE 2012) | **Représentation fixe** | **Représentation variable** (par tranche engagée de 50 000 hab.) | **TOTAL** |
|---|---|---|---|---|
| Communauté d'Agglomération du Douaisis | 154 041 hab. | 1 représentant | 4 représentants | **5 représentants** |
| Communauté Urbaine d'Arras | 105 889 hab. | 1 représentant | 3 représentants | **4 représentants** |
| Communauté de communes Cœur d'Ostrevent | 74 104 hab. | 1 représentant | 2 représentants | **3 représentants** |
| Communauté de communes d'Osartis Marquion | 43 449 hab. | 1 représentant | 1 représentant | **2 représentants** |
| Communauté de Communes du Sud Artois | 25 012 hab | 1 représentant | 1 représentant | **2 représentants** |
| Communauté de Communes des 2 Sources | 13 799 hab | 1 représentant | 1 représentant | **2 représentants** |
| Communauté de communes de l'Atrébatie | 13 138 hab. | 1 représentant | 1 représentant | **2 représentants** |
| Communauté de communes de la Porte des Vallées | 12 883 hab. | 1 représentant | 1 représentant | **2 représentants** |
| **TOTAL** | **442 315 hab** | **8** | **14** | **22 représentants** |

**Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé d'un représentant de chaque membre adhérent, pour une durée de 2 ans.

Le Conseil d'Administration élit en son sein :

- Un Président
- Un trésorier
- Un secrétaire

**Conférence Territoriale**

La Conférence Territoriale est composée d'élus ou d'agents qui représentent les structures membres. Sans formalisme, elle se réunit pour mener le programme d'actions et permet la mutualisation de l'information utile aux objectifs de l'association ainsi qu'à ses domaines d'intervention.

Elle est également ouverte aux représentants des acteurs publics et privés qui entrent dans la présente démarche de projet ainsi qu'à tout acteur professionnel susceptible d'apporter une plus-value au projet associatif.

L'intégralité des projets de statut de cette association figurent en annexe au présent exposé.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la création de l'association de préfiguration d'un pôle métropolitain Artois Douaisis, selon les modalités définies dans le projet de statut annexé,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**ADOPTÉ À LA MAJORITE (9 VOIX CONTRE)**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 16**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 10

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 8 – Développement économique

### 8.1 – Convention financière CAD/Département dans le cadre de l'appel à propositions du Conseil Départemental « Programme Départemental d'Insertion »

Le Conseil départemental a lancé un appel à propositions dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion auquel le Service Formation de la CAD a répondu le 27 mars 2015, compte tenu des délais impartis, pour une mise en place prévisionnelle de l'action du 21 septembre au 18 décembre 2015.

Cette action concerne les allocataires RSA du territoire et se déroulera dans les villes de Lallaing, Râches et Sin le Noble.

Les objectifs de cette action sont d'accroître l'autonomie, accroître la mobilité et contribuer à la remobilisation vers l'emploi.

Les objectifs secondaires sont de lever les problématiques périphériques (mobilité, logement, santé, endettement) et de mettre en place une suite de parcours (formation, emploi).

**Plan de financement prévisionnel**

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|---|---|---|
| Charges de personnel<br>Charges de fonctionnement | 7 812.50€<br>1 370.00€ | Subvention Conseil Départemental | 9 182.50€ |
| Total de l'action | 9 182.50€ | Total de l'action | 9 182.50€ |

Il convient donc, sous réserve d'une réponse favorable de sa part, de passer une convention avec le Conseil départemental afin de fixer les modalités de participation financière du Conseil départemental pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser Monsieur le Président ou un Vice Président à signer entre la Communauté d'agglomération du Douaisis et le Conseil départemental la convention financière 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 17**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 8 – Développement économique

## 8.2 – Location d'un hangar à la commune d'Arleux

Nous sommes sollicités par la Commune d'Arleux pour la location de notre bâtiment situé dans le prolongement de la déchèterie d'Arleux, avenue de la Gare.

Ce hangar à usage professionnel permettra à la Mairie d'Arleux de pouvoir stocker du matériel, les ateliers municipaux étant devenus trop exigus, une surface supplémentaire de 400 m² était nécessaire.

A cet effet, il a été proposé par la CAD la signature d'une convention d'occupation d'une durée maximale de 24 mois.

Le loyer est fixé à 20 € /m²/an soit 7 800 € annuel (390 m² x 20 € HT).

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les conditions de location du hangar à la Commune d'Arleux,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention d'occupation d'une durée maximale de 24 mois avec la commune d'Arleux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 18**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 8 – Développement économique

### 8.3 – Convention relative aux modalités de versement d'un fonds de concours de la CAD à la Ville de Sin le Noble dans le cadre de travaux de réfection de la rue Croizat à Sin le Noble

Par courrier en date du 28 janvier 2015, la société SIMASTOCK a sollicité la communauté (CAD) pour la réfection de la rue Croizat à Sin le Noble, qui constitue l'accès au niveau site de cette même entreprise.

Bien que ce site ne soit pas intégré dans un parc d'activité communautaire, la communauté d'agglomération, au vu d'une part, de ses obligations envers la commune de Sin le Noble et d'autre part au vu de l'intérêt économique et social de cette implantation pour la commune, a souhaité répondre favorablement à la demande de la Société SIMASTOCK.

La communauté permet ainsi de réunir les moyens nécessaires en matière d'aménagement et de développement, et d'accompagner financièrement la ville de Sin le Noble par le versement d'un fonds de concours spécial à hauteur de 50 % maximum des travaux de réfection de la rue Croizat qui seront engagés par la ville de Sin le Noble.

La prise en charge financière respective par les deux collectivités fait l'objet d'une convention CAD/Ville de Sin le NOBLE prévoyant les dispositions suivantes :

**Article 1 Objet de la convention**
La présente convention définit les modalités financières de prise en charge des travaux supplémentaires effectués par la Communauté, Maître d'ouvrage pour la réfection de la voirie Bils – rue Croizat à Sin le Noble.

**Article 2 – Financement des opérations et modalités de paiement**

La Communauté s'engage à régler à la commune de Sin le Noble, cinquante pour cent (50 %) maximum des travaux de réfection de la voirie Bils – rue Croizat qui s'élèvent à **87 068 € HT**, cette somme sera pris en charge à parts égales entre la communauté et la ville de Sin le Noble, comme suit :

- **50 % maximum** pour la CAD : **43 534 € HT** au titre du fonds de concours conformément à l'article L. 5216-5 VI du code général des collectivités territoriales

- **50 %** pour la Ville de Sin le Noble : **43 534 € HT**

La commune de Sin le Noble présentera une facture détaillée à la Communauté, reprenant les sujétions techniques puis émettra un titre correspondant à celle-ci qui se libérera alors de la somme due dans les 30 jours.

Tout retard de paiement dans les délais prévus entraînera l'application d'intérêts moratoires, correspondant au taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de deux points.

**Article 3 – Responsabilité des travaux**

La commune de Sin le Noble en sa qualité de maître d'ouvrage réalise les travaux sous sa seule responsabilité. Elle s'engage à réaliser le chantier dans les délais mentionnés dans le marché, sous réserve de modifications techniques, des aléas climatiques, des autorisations administratives nécessaires, du fait d'un tiers, d'un cas de force majeur ou fortuit, et de tous les autres évènements indépendants de sa volonté.

**Article 4 – Pièces constitutives**

Les pièces constitutives de la convention sont le présent document et plan de situation des travaux (annexe n°1).

**Article 5 – Election de domicile**

Pour l'application de cette convention les parties conviennent d'élire domicile chacune en leur siège respectif.

**Article 6 – Règlement des litiges**

En cas de différend pour l'application de la présente convention et à défaut de résolution amiable, la partie la plus diligente saisira le Tribunal compétent.

Il vous est donc proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention de fonds de concours présentée ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 19**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 9 – Déchets

### 9.1 – Modification de l'acceptation en déchèterie de l'amiante-ciment lié

La mise en évidence des risques graves pour la santé que l'amiante peut faire encourir, par inhalation de fibres très fines, a conduit les pouvoirs publics à en interdire toute utilisation.

Devant le nombre important de produits anciens encore en place dans les bâtiments et afin d'offrir ce service aux habitants de son territoire, la Communauté d'Agglomération du Douaisis avait décidé d'accepter en déchèterie les déchets d'amiante-ciment lié.

Jusqu'à présent, les 4 déchèteries de la CAD acceptaient tous les jours ces déchets dangereux à hauteur de 2m³ maximum par jour. En 2014, 487 tonnes y ont été collectées, représentant un coût d'élimination de 106 000 €.

Conformément à l'arrêté du Ministère des affaires sociales et de la santé en date du 21 décembre 2012, les modalités d'acceptation de ce déchet dangereux ont été renforcées pour assurer une meilleure protection des personnes et de l'environnement. Cette protection consiste notamment pour l'exploitant de déchèteries à fournir à l'usager les emballages et l'étiquetage appropriés. Cela a conduit nombre de collectivités à arrêter de collecter de l'amiante-ciment lié en déchèterie, orientant les habitants vers des solutions payantes.

Dans l'optique d'éviter la prolifération des dépôts sauvages d'amiante, il est proposé de maintenir ce service d'acceptation gratuit en déchèterie pour les petites quantités d'amiante-ciment lié, à l'exclusion de tout autre déchet amianté apporté par les habitants, tout en respectant les obligations règlementaires et en limitant la hausse du coût de gestion de ce déchet dangereux.

Ainsi, il est proposé une expérimentation de 6 mois à compter du **lundi 14 septembre 2015**, selon les modalités suivantes :

→Pour l'usager, demande d'autorisation obligatoire auprès de la Direction des Déchets pour apporter en déchèterie de l'amiante-ciment lié.
→Fixation d'une quantité limitée acceptée en déchèterie.
→Fourniture par la CAD aux usagers, des emballages et autocollants règlementaires obligatoires
→Spécialisation de l'accueil sur 2 déchèteries équipées « Amiante », avec apport restreint à 1 jour par semaine
→Sensibilisation de l'usager apportant de l'amiante-ciment lié, aux risques et consignes de sécurité à respecter.

L'annexe jointe présente la nouvelle procédure d'acceptation en déchèterie de l'amiante-ciment lié.
Ces nouvelles modalités seront expliquées sur un document remis dès juillet aux usagers des déchèteries, pour anticiper cette modification.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver cette modification de l'acceptation en déchèterie de l'amiante-ciment lié,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 20**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 10 – Assainissement

### 10.1 – Convention SMTD/CAD de remise des ouvrages d'assainissement réalisés dans le cadre de la 1ère ligne de TCSP entre GUESNAIN Bougival et DOUAI Lycée Edmond Labbé

Le SMTD a engagé la réalisation d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur l'agglomération douaisienne par délibération en date du 25 Juin 2004, et prononcé la déclaration d'intérêt général pour le Douaisis le 02 Juin 2005.

Entre septembre 2005 et mi 2008, le SMTD a entrepris la création du 1er tronçon de la ligne de TCSP. La réalisation des travaux d'infrastructure destinée à la mise en œuvre du TCSP ont nécessité les dévoiements des réseaux concessionnaires ainsi que la pose de nouveaux réseaux, les constructions de voirie et d'ouvrage de génie civil sur l'ensemble des communes desservies.

Le SMTD a conservé l'entretien et la gestion de la voie du site propre destinée aux seuls bus, la signalisation lumineuse tricolore et les stations jalonnant le tracé.

Une convention doit être passée entre le SMTD et la CAD dans le cadre de la remise des ouvrages d'assainissement ; cette convention a pour objet de préciser les obligations de la CAD en ce qui concerne les modalités techniques et administratives liées à l'entretien et l'exploitation de ce réseau réalisé lors de la 1ère ligne de TCSP de l'agglomération douaisienne, entre GUESNAIN Bougival et DOUAI Lycée Edmond Labbé.

Les dispositions de cette convention sont les suivantes :

→ **Consistance – réalisation et localisation des ouvrages d'assainissement**

- **Consistance**

Les ouvrages d'assainissement remis par la présente convention se composent de : Regards - Bouches d'égout - Fontes pour regards - Accodrains - Grilles plates - Caniveaux grilles (type Méagard, Kenadrain) - Canalisations PVC - Tranchées drainantes et drains.

- **Réalisation**

Ces ouvrages ont été réalisés selon les marchés suivants : Marché 2003-03 / Maitrise d'œuvre pour le tramway de l'agglomération douaisienne, INGEROP Conseil et Ingénierie - Marché 2005-44 / Voirie JEAN LEFEBVRE SAS.

- **Localisation**

Ces ouvrages d'assainissement ont été réalisés sur les domaines publics départementaux et communaux repris ci-après :

- RD 645 traversant GUESNAIN depuis le P.R. 6+0105 au P.R. 4+0360, ainsi que les amorces de voiries communales avec cette RD 645,
- RD 645 traversant DECHY depuis le P.R. 4+0360 au P.R. 3+0400, ainsi que les amorces de voiries communales avec cette RD 645
- RD 645 traversant SIN LE NOBLE depuis le P.R. 3+0400 au P.R. 1+0945, ainsi que les amorces de voiries communales avec cette RD 645
- RD 645 traversant DOUAI depuis le P.R. 1+0945 au P.R. 1+0038,

- RD 643 traversant DOUAI depuis le P.R. 62+0033 au P.R. 62+0195,
- RD 120 traversant DOUAI depuis le P.R. 14+0670 au P.R. 17+0990,
- Les voiries communales de DOUAI à savoir : Place d'Haubersart, rues de Valenciennes, Cuve d'Or, Rogerol, Henri Dunant, François Cuvelle, Place de Gaulle, Avenue du Maréchal Leclerc, Place de la Gare, rue Fleury Proust, Avenue Georges Clémenceau (entre la rue du 11 Novembre et le Place Carnot et entre le Boulevard de Liège et l'avenue Leclerc), Place Carnot, rue Marceline, Quai Fleurquin (entre le Pont d'Alsace et la rue Martin du Nord), rues Martin du Nord, d'ocre, St Vaast, des Malvaux, Fortier, Boulevard de la République (entre le giratoire d'Ocre et la rue d'Esquerchin), rue d'Esquerchin (entre la rue du Bastion Caux et le Boulevard Jeanne d'Arc) et la rue Charles Bourseul (entre la rue de Béthune et le pôle d'Echange du lycée Edmond Labbé).

→ **Conditions de remise des ouvrages d'assainissement**
Les ouvrages ont été valorisés à 2 492 760.72 €HT.
Le transfert des ouvrages d'assainissement auprès de la CAD est effectué à titre gratuit.

→ **Propriété et entretien des ouvrages**
La présente convention vaut transfert de propriété des ouvrages d'assainissement à la CAD qui dès lors en assure la pleine charge en entretien, renouvellement et en assume la pleine responsabilité.

→ **Documents nécessaires au transfert**
Le dossier des ouvrages exécutés sera présenté à la CAD. Ce dossier comprendra les éléments suivants : Copie des marchés de travaux (y compris le cahier des charges) / Les comptes-rendus de chantier / Le plan d'assurance qualité / Les plans des études / Le dossier des ouvrages exécutés (DOE) / La copie du procès-verbal de réception des travaux / Les plans de récolement / Les documents d'intervention ultérieure sur ouvrage / Les rapports des tests de conformité sur support informatique (Essais et contrôles, tests d'étanchéité et télé-inspection) / Le rapport d'inspection vidéo n°1034/22 sur support informatique (DVD remis le 23/03/2011 à la Direction de l'Aménagement des Réseaux et de la Construction.

Le DGD devra également être transmis.

→ **Prise d'effet et durée de la convention**
La présente convention prend effet à compter de la signature commune du SMTD et de la CAD, demeure valable jusqu'à disparition des ouvrages d'assainissement.

→ **Litiges**
Tout litige dans le cadre de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention SMTD/CAD présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 21**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 10 – Assainissement

## 10.3 – Zonage secteur sensible par temps de pluie – Unité technique de SIN : Dechy, Guesnain et Sin-le-Noble

La CAD avec l'aide de son délégataire et des services communaux a élaboré le zonage des secteurs sensibles par temps de pluie pour les communes des unités techniques d'ARLEUX et de SIN (le zonage étant déjà validé et effectif sur les 8 communes de l'unité technique de DOUAI).

L'objet de ces zonages est de faire respecter quelques prescriptions pour garantir la pérennité des constructions et de préserver la sécurité des biens et des personnes lors d'événements pluvieux exceptionnels. Le zonage intègre le risque « inondation » issu des réseaux publics d'assainissement. La délimitation de ces secteurs permet à l'autorité » communale d'exiger du pétitionnaire de ne pas créer de caves, ni de sous-sols, et que les rez-de-chaussée finis soient à une côte altimétrique de + 30 cm par rapport à l'axe de la chaussée publique.

Le caractère pleinement opposable de ces dispositions prendra effet dès leur inscription au document d'urbanisme municipal en vigueur, à l'occasion d'une révision.

En ce qui concerne la commune de Dechy, les secteurs concernés sont :
- au niveau de la Mairie et du cimetière, avec la rue de l'Egalité, la place Jean Jaurès, le côté impair de la rue Célestin Leduc, le côté pair de la rue Ghesquière, le côté impair de la rue Maurice Richard,
- le secteur République, avec la rue de la République, la rue Carnot en partie, le côté pair de la rue Pasteur en partie.

En ce qui concerne la commune de Guesnain, les secteurs concernés sont :
- Secteur République avec la rue de la République, la rue François Becquet et la rue Oscar Desmaretz.

En ce qui concerne la commune de Sin-le-Noble, les secteurs concernés sont :
- le secteur Croizat avec la rue Ambroise Croizat, la rue Roger Sticker, la rue du Jardinage, la rue Marcel Sembat en partie et la rue Arthur Lamendin,
- le secteur impasse de Guesnain.

Les secteurs en question sont délimités sur les cartes jointes.

L'ensemble des communes ayant validé ces propositions, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter le zonage secteur sensible par temps de pluie,
- de saisir les communes pour solliciter l'inscription de ces dispositions dans leur document d'urbanisme,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 22**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 10 – Assainissement

### 10.5 – Attribution et signature du marché de travaux pour la pose d'un collecteur de transit des effluents pour l'amélioration de la collecte sur la commune de Guesnain – Marché n°15AS051 – Délégation au Président

Le présent marché de travaux a pour objet la pose d'un collecteur de transit des effluents pour l'amélioration de la collecte sur la commune de Guesnain.

Le marché est estimé à 116 830 € HT.

La dépense correspondante est prévue à l'article n°2315 du budget annexe assainissement.

Compte tenu du montant, la procédure suivie est la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

La date limite de réception des offres étant fixée au 22 juin 2015 et en l'absence de réunion de bureau après le 25 juin 2015, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de déléguer au Président les décisions d'attribution et de souscription de ce marché, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 23**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 11 – Eau potable

### 11.1 – Contrat d'actions pour la ressource en eau – Suite de la mise en œuvre de l'opération de reconquête de la qualité des eaux Scarpe aval Sud période 2015-2018

La Communauté d'Agglomération du Douaisis, le Syndicat du Valenciennois, Noréade et la Métropole Européenne de Lille, compétents en matière de production et d'alimentation en eau potable, et principaux préleveurs d'eau de la nappe de la Craie du sud du bassin versant de la Scarpe aval ont contractualisé une opération de Reconquête de la Qualité des Eaux en 2013.

Cette ORQUE arrive à échéance en septembre 2015 et sera poursuivie par un Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE). Ce contrat vise, dans la continuité de l'ORQUE, à l'amélioration de la qualité des captages en activité dans la plaine de la Scarpe aval par la mise en œuvre d'actions préventives. Sur le territoire CAD, cela concerne 9 communes, les captages d'eau potable de Dechy et Sin le Noble. La priorité sera donnée à la lutte contre les phytosanitaires, mais aussi aux substances rejetées d'eaux usées domestiques et industrielles.

Le contrat CARE (document joint) présente deux évolutions par rapport à l'ORQUE :

- le pilotage du CARE sera repris par le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe Escaut,
- en plus des actions communes habituelles déployées sur l'ensemble du territoire, le CARE pourra permettre le financement d'actions spécifiques directes localisées entre les préleveurs et les gardiens de la ressource (voir titre III - axe 4 de la convention). Chaque demande de financement particulier requerra l'adhésion du comité de pilotage.

Le plan d'action s'applique sur le même territoire que celui des 48 communes de l'Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux de la Scarpe aval sud. Néanmoins la priorité sera donnée aux zones d'actions prioritaires (32 communes) ce qui représente 10 233 hectares où l'eau s'infiltre et alimente les captages situés dans la plaine de la Scarpe et 1 600 hectares où l'eau ruisselle vers ces zones d'infiltration. (Annexe n°1 du contrat présente la carte et la liste des communes bénéficiaires du contrat d'actions pour la ressource en eau).

**La contribution financière des préleveurs reste identique** à celle mutualisée dans l'ORQUE, soit une participation de 0.0045€ / m3 prélevé par an, sur la base des prélèvements de l'année n-3. Le montant financier s'élève ainsi pour la CAD au titre de l'année 2015 à 9 826.50 €.
La durée de ce contrat s'inscrit sur trois années et trois mois, entre le 1er octobre 2015 et le 31 décembre 2018.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le Contrat d'actions pour la ressource en eau présenté en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ce contrat avec les collectivités susnommées ainsi que l'Agence de l'Eau et la Commission locale de l'eau du SAGE Scarpe aval,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 24**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 11 – Eau potable

## 11.2 – Avenant n° 2 CAD/SED au contrat d'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Fressain - Substitution d'indices d'actualisation de prix

La commune de Fressain a confié à la Société des Eaux de Douai la gestion de son service public d'eau potable par un contrat d'affermage à effet au 1er janvier 2009. La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est substituée en qualité d'autorité délégante dans tous les droits et obligations liés au contrat précité depuis le 1er janvier 2014, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013.

Le présent avenant n°2 à ce contrat, a pour objet d'approuver la prise en compte de deux nouveaux indices de révisions suite à l'arrêt des indices initiaux par l'INSEE.

La modification à apporter est la suivante :

**Indice EMTt**

L'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2000 » a été supprimé courant 2009.

Il a été remplacé courant 2009 par l'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1,033 (changement de base).

L'indice 351002 a été remplacé fin 2012 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1 (changement d'indice).

L'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 »a été remplacé courant 2013 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010 » avec un coefficient de raccordement de 1,1936 (changement de base).

**Il convient donc, dorénavant, d'avoir recours à l'indice 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010, avec un coefficient de raccordement de 1,033x1x1,1936=1,2329888 par rapport à l'indice initialement prévu au contrat.**

**Indice ICHTTS1**

L'indice « ICHTTS1- Indice du coût horaire du travail, charges salariales incluses pour les industries mécaniques et électriques a été supprimé en 2009 et est remplacé par l'indice « ICHT-E- Indice du coût horaire du travail : production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution » avec un coefficient de raccordement de 1,43 (changement d'indice)

**Il convient donc, dorénavant, d'avoir recours à l'indice « ICHT-E- Indice du coût horaire du travail : production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution », avec un coefficient de raccordement de 1,43 par rapport à l'indice initialement prévu au contrat.**

Il est nécessaire de substituer ces indices par les nouveaux et de passer un avenant à cette convention dans le but de déterminer contractuellement les nouvelles conditions de variations des prix.

Toutes les autres clauses de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant n°2 restent et demeurent applicables.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°2 entérinant les changements d'indices,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°2 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 25**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 11 – Eau potable

## 11.3 – Avenant n°6 CAD/SED au contrat d'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune d'Aubigny au Bac - Substitution d'indices d'actualisation de prix

La commune d'Aubigny au Bac a confié à la Société des Eaux de Douai la gestion de son service public d'eau potable par un contrat d'affermage à effet au 1er janvier 1974 et modifié depuis par cinq avenants. Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est substituée en qualité d'autorité délégante dans tous les droits et obligations liés au contrat précité depuis le 1er janvier 2014.

Le présent avenant n°6 à ce contrat, a pour objet d'approuver la prise en compte de quatre nouveaux indices de révisions suite à l'arrêt de la publication des indices initiaux par l'INSEE.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

**Indice m**

l'indice « m »- Coefficient des charges salariales dans l'industrie des travaux publics pour la province » est remplacé par l'indice « CS1H - Coefficient des charges salariales du BTP Travaux public Province » avec un coefficient de raccordement de 0.986798 (changement d'indice).

**IndexTP10-4**

L'index « TP10-4 - Index du prix du génie civil : canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte» et remplacé par l'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en janvier 2004» avec un coefficient de raccordement de 5,223 (changement d'indice). Cet index a été lui-même remplacé par l'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en 2010» avec un coefficient de raccordement de 1,2701 (changement de base).

**Il convient donc, dorénavant, d'avoir recours à l'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en 2010» avec un coefficient de raccordement de 5,223x1,2701=6,633732 par rapport à l'indice initialement prévu au contrat.**

**Indice PsdA**

L'indice « PsdA – Indice global des prix des produits et services divers A» a été remplacé par l'indice « FSD1 – Indice des frais et services divers – Modèle 1» avec un coefficient de raccordement de 1,155 (changement d'indice).

**Indice EMTt**

L'indice « EMT – Indice de l'électricité moyenne tension, corrigé des variations saisonnières – base 100 – moyenne annuelle 1985 – pondération 1989 » a été remplacé par une succession d'indices au fil du contrat pour aboutir à l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – Base 100 en 2010 ».

**Il convient donc, dorénavant, d'avoir recours à l'index « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – Base 100 en 2010 » avec un coefficient de raccordement de 0,999767 par rapport à l'indice initialement prévu au contrat.**

Il est nécessaire de substituer ces indices par les nouveaux et de passer un avenant à cette convention dans le but de déterminer contractuellement les nouvelles conditions de variations des prix.

Toutes les autres clauses de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant n°6 restent et demeurent applicables.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°6 entérinant les changements d'indices,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°6 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 26**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 11 – Eau potable

## 11.4 – Avenant n°13 CAD/SADE au Contrat d'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de DECHY - Substitution d'indices d'actualisation de prix

La commune de Dechy a confié à la SADE - Exploitations du Nord la gestion de son service public d'eau potable par un contrat d'affermage en date du 30 novembre 1970 et modifié depuis par douze avenants. Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est substituée en qualité d'autorité délégante dans tous les droits et obligations liés au contrat précité depuis le 1er janvier 2014.

Le présent avenant n°13 à ce contrat, a pour objet d'approuver la prise en compte de trois nouveaux indices de révisions suite à l'arrêt de la publication des indices initiaux par l'INSEE.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

**Indice m**

l'indice « m »- Coefficient des charges salariales dans l'industrie des travaux publics pour la province » est remplacé par l'indice « CS1H - Coefficient des charges salariales du BTP Travaux public Province » avec un coefficient de raccordement de 0.986798 (changement d'indice), par rapport à l'indice précédemment prévu au contrat.

**IndexTP10a**

L'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en janvier 2004» a été remplacé par l'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en 2010» avec un coefficient de raccordement de 1,2701 (changement de base), par rapport à l'indice précédemment prévu au contrat.

**Indice EMTt**

L'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2000 » a été supprimé courant 2009.

Il a été remplacé courant 2009 par l'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1,033 (changement de base).

L'indice 351002 a été remplacé fin 2012 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1 (changement d'indice).

L'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 »a été remplacé courant 2013 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010 » avec un coefficient de raccordement de 1,1936 (changement de base).

**Il convient donc, dorénavant, d'avoir recours à l'indice 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010, avec un coefficient de raccordement de 1,033x1x1,1936=1,2329888 par rapport à l'indice précédemment prévu au contrat.**

Il est nécessaire de substituer ces indices par les nouveaux et de passer un avenant à cette convention dans le but de déterminer contractuellement les nouvelles conditions de variations des prix.

Toutes les autres clauses de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant n°13 restent et demeurent applicables.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°13 entérinant les changements d'indices,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°13 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 27**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 11 – Eau potable

## 11.5 – Avenant n°17 CAD/SADE au Contrat d'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Sin-le-Noble - Substitution d'indices d'actualisation de prix

La commune de Sin-le-Noble a confié à la SADE - Exploitations du Nord la gestion de son service public d'eau potable par un contrat en date des 18 et 19 novembre 1932 et modifié depuis par seize avenants. Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est substituée en qualité d'autorité délégante dans tous les droits et obligations liés au contrat précité depuis le 1er janvier 2014.

Le présent avenant n°17 à ce contrat, a pour objet d'approuver la prise en compte de trois nouveaux indices de révisions suite à l'arrêt de la publication des indices initiaux par l'INSEE.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

**Indice m**

l'indice « m »- Coefficient des charges salariales dans l'industrie des travaux publics pour la province » est remplacé par l'indice « CS1H - Coefficient des charges salariales du BTP Travaux public Province » avec un coefficient de raccordement de 0.986798 (changement d'indice), par rapport à l'indice précédemment prévu au contrat.

**IndexTP10a**

L'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en janvier 2004» a été remplacé par l'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en 2010» avec un coefficient de raccordement de 1,2701 (changement de base), par rapport à l'indice précédemment prévu au contrat.

**Indice EMTt**

L'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2000 » a été supprimé courant 2009.

Il a été remplacé courant 2009 par l'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1,033 (changement de base).

L'indice 351002 a été remplacé fin 2012 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1 (changement d'indice).

L'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 »a été remplacé courant 2013 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010 » avec un coefficient de raccordement de 1,1936 (changement de base).

**Il convient donc, dorénavant, d'avoir recours à l'indice 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010, avec un coefficient de raccordement de 1,033x1x1,1936=1,2329888 par rapport à l'indice précédemment prévu au contrat.**

Il est nécessaire de substituer ces indices par les nouveaux et de passer un avenant à cette convention dans le but de déterminer contractuellement les nouvelles conditions de variations des prix.

Toutes les autres clauses de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant n°17 restent et demeurent applicables.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°17 entérinant les changements d'indices,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°17 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 28**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 11 – Eau potable

## 11.6 – Convention d'échange d'eau en gros entre la CAD et la SADE - Exploitations du Nord de la France - Substitution d'indices d'actualisation de prix - Avenant n°1 CAD/SADE

La SADE Exploitations du Nord de la France assure la gestion par affermage du service d'eau potable sur le territoire de la commune de Dechy, par un Contrat du 30 novembre 1970, modifié depuis par 12 avenants, ainsi que celle de Sin le Noble, par un traité en date du 18 et 19 novembre 1932, modifié depuis par seize avenants.

Ce contrat prévoit la possibilité pour la SADE d'importer ou d'exporter de l'eau. En effet, la CAD afin d'assurer la distribution en eau de l'ensemble de ses communes adhérentes fait appel à différentes ressources d'eau potable, dont celles des captages de Dechy et Sin le Noble.

Une convention d'échange d'eau en gros entre la CAD et la SADE - Exploitations a donc été conclue et rendue exécutoire le 1er janvier 2014, pour formaliser notamment les conditions financières de vente d'eau.

Le présent avenant n°1 à cette convention, a pour objet d'approuver la prise en compte de trois nouveaux indices de révisions suite à l'arrêt des indices initiaux par l'INSEE.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

**Indice m**

l'indice « m »- Coefficient des charges salariales dans l'industrie des travaux publics pour la province » est remplacé par l'indice « CS1H - Coefficient des charges salariales du BTP Travaux public Province » avec un coefficient de raccordement de 0.986798 (changement d'indice), par rapport à l'indice précédemment prévu à la convention.

**IndexTP10a**

L'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en janvier 2004» a été remplacé par l'index « TP10a - Index des travaux canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte – base 100 en 2010» avec un coefficient de raccordement de 1,2701 (changement de base), par rapport à l'indice précédemment prévu à la convention.

**Indice EMTt**

L'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2000 » a été supprimé courant 2009.

Il a été remplacé courant 2009 par l'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1,033 (changement de base).

L'indice 351002 a été remplacé fin 2012 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1 (changement d'indice).

L'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 »a été remplacé courant 2013 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010 » avec un coefficient de raccordement de 1,1936 (changement de base).

Il convient donc, dorénavant, d'avoir recours à l'indice 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010, avec un coefficient de raccordement de 1,033x1x1,1936=1,2329888 par rapport à l'indice précédemment prévu à la convention.

Il est nécessaire de substituer ces indices par les nouveaux et de passer un avenant à cette convention dans le but de déterminer contractuellement les nouvelles conditions de variations des prix.

Toutes les autres clauses de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant n°1 restent et demeurent applicables.

Le titulaire de la convention renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse relative au présent avenant.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°1 entérinant les changements d'indices,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°1 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 29**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 11 – Eau potable

## 11.7 – Convention pour la fourniture d'eau en gros à la commune de Fressain à partir du captage d'Aubigny au Bac - Substitution d'indices d'actualisation de prix - Avenant n°2 CAD/SED

Par convention rendue exécutoire le 24 Mai 2007, les communes de Fressain et d'Aubigny au Bac, avec la Société des Eaux de Douai fixaient les conditions de vente en gros de l'eau nécessaire à l'alimentation en eau de la commune de Fressain.

Suite au transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération du Douaisis au 1er janvier 2014 et eu égard aux avenants n° 4 et 5 relatifs aux contrats de délégation de service des communes de Fressain et d'Aubigny au Bac, respectivement, il s'avère nécessaire de modifier cette convention par un avenant n°2.

Le présent avenant n°2 à ce contrat, a pour objet d'approuver la prise en compte de deux nouveaux indices de révision suite à l'arrêt de la publication des indices initiaux par l'INSEE.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

**Indice m**

l'indice « m »- Coefficient des charges salariales dans l'industrie des travaux publics pour la province » est remplacé par l'indice « CS1H - Coefficient des charges salariales du BTP Travaux public Province » avec un coefficient de raccordement de 0.986798 (changement d'indice), par rapport à l'indice précédemment prévu à la convention.

**Indice EMTt**

L'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2000 » a été supprimé courant 2009.

Il a été remplacé courant 2009 par l'indice « EMTt Electricité Moyenne Tension – 351002 – Tarif Vert A - base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1,033 (changement de base).

L'indice 351002 a été remplacé fin 2012 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 » avec un coefficient de raccordement de 1 (changement d'indice).

L'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2005 »a été remplacé courant 2013 par l'indice « 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010 » avec un coefficient de raccordement de 1,1936 (changement de base).

**Il convient donc, dorénavant, d'avoir recours à l'indice 351107 Electricité Tarif vert A5 Option Base – base 100 en 2010, avec un coefficient de raccordement de 1,033x1x1,1936=1,2329888 par rapport à l'indice précedemment prévu à la convention.**

Il est nécessaire de substituer ces indices par les nouveaux et de passer un avenant à cette convention dans le but de déterminer contractuellement les nouvelles conditions de variations des prix.

Toutes les autres clauses de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant n°2 restent et demeurent applicables.

Le titulaire de la convention renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse relative au présent avenant.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°2 entérinant les changements d'indices,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°2 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 30**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 12 – Electrification

### 12.1 – Electrification rurale – Commune d'Erchin – Zone poste Sébastopol - Demande de subvention au titre du Programme FACE Programme Départemental d'Electrification Rurale et CAS FACE 2012 – Participation de la commune

ERDF a identifié en 2012 dans le cadre de son programme « renforcement-extension » des travaux sur le poste sébastopol sur la Commune d' ERCHIN.

A ce titre la commune d'Erchin peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme FACE 2012 (sous programme renforcement-extension).

La commune d'Erchin a approuvé cette opération, par délibération de son Conseil Municipal en date du 09 avril 2015.

La CAD qui a la compétence Electrification /Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, assure le suivi de ce dossier.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

**ELECTRIFICATION RURALE - COMMUNE D'ERCHIN**
**Zone poste Sébastopol**
**Plan de Financement prévisionnel**

| | |
|---|---|
| **DEPENSES TTC:** | |
| Etudes | 2 742.14 € |
| Travaux | 41 390.19 € |
| TOTAL | **44 132.33 €** |
| **RECETTES :** | |
| FACE 2012 (65%) : | 28 686.02 € |
| Récupération TVA : | 7 355.38 € |
| Participation de la Commune | 8 090.93 € |
| **TOTAL € TTC** | **44 132.33 €** |

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la perception de la participation financière de la Commune d'Erchin en considération notamment de la participation financière effective du FACE,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 31**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 12 – Electrification

## 12.2 – Répartition enveloppe « Article 8 du traité de concession ERDF » entre les communes

Il vous est proposé la répartition suivante :

| Commune | Rue | Coût travaux HT | Subvention art 8 | A charge commune |
|---|---|---|---|---|
| Arleux | Rue Salvadore Allende | 12 386,12 | 4 954,45 | 7 431,67 |
| Lauwin Planque | Rue du marais | 209 844,60 | 83 937,84 | 125 906,76 |
| Lauwin Planque | Rue de l'Abbaye | 56 000,00 | 22 400,00 | 33 600,00 |
| Douai | Rue Albergotti | 112 015,37 | 44 806,15 | 67 209,22 |
| Auby | rue Etienne Dolet | 105 000,00 | 42 000,00 | 63 000,00 |
| | Total | 495 246,09 | 198 098,44 | 297 147,65 |

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver cette répartition financière,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 32**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 13 – Cohésion sociale

### 13.1 – Ingénierie territorialisée de la Communauté d'Agglomération du Douaisis dans le cadre de la Politique de la Ville du Contrat de Ville de la CAD 2015-2020

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pou la ville et la cohésion urbaine a porté la réforme de la politique de la ville en redéfinissant à la fois le contrat de ville et sa géographie prioritaire d'intervention.

Les finalités sont de :
- Réduire les inégalités profondes et persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers en dépit des efforts déployés,
- Redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité.

Le contrat de ville de nouvelle génération constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il permet de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés.

**Ce contrat unique permettra de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun autour d'un projet de territoire partagé par tous les acteurs, et d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.**

Le nouveau cadre intercommunal partenarial est fondé sur le positionnement de la CAD comme chef de file d'un projet de développement partagé.

**Le schéma de gouvernance** tient compte des échelles d'intervention en distinguant à minima deux niveaux :
- une échelle de pilotage stratégique à l'échelle de la CAD,
- une échelle de pilotage opérationnel dans la proximité au plus près des habitants et en lien avec les acteurs du territoire.

Il convient également de calibrer **une ingénierie dédiée en cohérence avec le projet**, en charge du pilotage technique et de l'animation de la gouvernance du projet.

Pour piloter et accompagner le Projet Territorial de Développement Social sur la période 2015-2020, la Communauté d'Agglomération du Douaisis fait le choix de réorganiser l'ingénierie dédiée en matière de Cohésion Sociale sur son territoire.

Il s'agit de conforter un service cohésion sociale à part entière pour :
- L'animation et la gestion de projet partenarial,
- Le soutien aux porteurs dans le montage des actions,
- La mutualisation à l'échelle de la CAD et la transversalité entre les services autour du Projet Territorial de Développement Social,
- L'appui technique et financier afin de rechercher une optimisation des fonds investis permettant la démultiplication des moyens au bénéfice du territoire,
- Le suivi et l'évaluation,
- La capacité d'innovation et le transfert de bonnes pratiques.

Ce service est une composante du Pôle Cohésion Sociale Habitat.

Ce service de cohésion sociale – à terme – se déclinera comme suit :

- **2 chargés de mission généralistes** en charge du Projet Territorial de Développement Social et du Contrat de Ville :
  - ✓ 1 chargé de mission (poste existant),
  - ✓ 1 chargé de mission (en cours de recrutement)

Ils ont en charge :

- ✓ L'animation et la coordination du Projet Territorial de Développement Social,
- ✓ L'animation des nouvelles instances inhérentes au Contrat de Ville,
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de la programmation partenariale dans le cadre des appels à projets Région/ ACSE / Contrat de ville/ ITI, etc.
- ✓ L'accompagnement des villes en veille active dans la mise en œuvre d'actions
- ✓ L'évaluation des besoins de mutualisation en concertation avec tous les acteurs impliqués dans le Contrat de Ville,
- ✓ L'animation du réseau local et des synergies entre les acteurs et collectivités du territoire,
- ✓ Le développement des modes de concertation, des dispositifs partenariaux et contractualisés.

- **Un pôle d'appui secrétariat**

- ✓ 1 ETP sur la Gestionnaire administrative et financière (Poste existant).
- ✓ 1 ETP de Secrétariat (en cours de recrutement).

- **L'ingénierie territorialisée avec propositions de création de 3 chefs de projet Cohésion Sociale en complément du poste déjà existant en charge des quartiers HLL**

Ils seront charger de :

- ✓ Décliner le Projet Territorial de Développement Social à l'échelle des quartiers prioritaires en s'appuyant sur un diagnostic local identifiant les besoins spécifiques à chaque quartier
- ✓ Développer des relations de coopération avec les agents communaux des villes concernées (DGS, Directeur Education Jeunesse, Directeur de la solidarité, Directeur du CCAS,…) pour coproduire les nouvelles actions
- ✓ Participer à la mise en œuvre d'actions prioritaires localement en y associant les partenaires associatifs dans le cadre du Projet de Développement Social Local, en s'appuyant sur le Droit Commun Etat, Région, Département, CAF, ARS,…et les crédits spécifiques Politique de la Ville
- ✓ S'impliquer dans les instances locales de concertation avec la population des quartiers visés ou les instances techniques des villes afin de remonter les problématiques territoriales à traiter à l'échelle des quartiers,
- ✓ Développer des outils de suivi et d'évaluation des programmes d'actions développés à l'échelle des quartiers prioritaires
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre du Conseil Citoyen Intercommunal en concertation avec les villes
- ✓ Mettre en œuvre quelques chantiers prioritaires sur les thématiques de la Cohésion Sociale (Gestion Urbaine de Proximité, Santé, Education...)
- ✓ Assurer un appui technique sur les dossiers financés au titre de l'ITI
- ✓ Analyser la faisabilité d'une animation du dispositif de réussite éducative à l'échelle communautaire en fonction des besoins des communes en géographie prioritaire

**L'ingénierie mobilisée au sein de la Communauté d'Agglomération du Douaisis travaillera en lien étroit avec les ingénieries mobilisées localement**. En effet, certaines communes ont fait le choix de mobiliser une ingénierie dédiée à la cohésion sociale sur leur territoire :

- La ville d'Auby,
- La ville de Sin le Noble,
- La ville de Waziers.

Ces 3 postes seront affectés selon un **découpage géographique** cohérent et en lien avec les quartiers prioritaires, dont :
- 1 chef de projet sur l'ancienne ZUS Nord dit l'Escarpelle (Quartiers Asturies d'Auby, Belleforière de Roost Warendin, Pont de la Deûle pour Flers en Escrebieux et Dorignies pour Douai),
- 1 chef de projet sur l'ancienne ZUS Minières (quartiers de Notre Dame, La Clochette le Bivouac) élargie aux quartiers Frais Marais pour Douai et Haut Terroir et le Vivier pour Waziers,
- 1 chef de projet sur les quartiers de Faubourg de Béthune et Résidence Gayant pour Douai

Pour la durée du Contrat de Ville 2015-2020, les postes suivants seront subventionnés au titre des financements du Contrat de Ville :
- 1 directeur du Pôle Cohésion Sociale Habitat (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chargé de mission Cohésion Sociale généraliste (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chargé de mission Cohésion Sociale généraliste (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chef de projet Cohésion Sociale sur l'ancienne ZUS Nord (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chef de projet Cohésion Sociale sur l'ancienne ZUS Minières (1 ETP sur 12 mois)
- 1 chef de projet Cohésion Sociale sur l'ancienne Résidence Gayant, Faubourg de Béthune (1 ETP sur 12 mois)

La dépense totale de ces postes s'élève sur 12 mois à **264 076** € (les 3 postes d'agents fonctionnaires du service ne sont pas pris en compte car non subventionnable)

Il est proposé que les Villes d'Auby, Douai, Flers en Escrebieux, Roost Warendin, Sin le Noble et Waziers participe à hauteur de **28 800€** pour cofinancer les 3 chefs de projets territorialisés**,** soit :
- Auby à hauteur de **2000€**
- Flers en Escrebieux à hauteur de **2000€**
- Douai à hauteur de **15 800€**
- Sin le Noble à hauteur de **3500€**
- Waziers à hauteur de **3500€**

La CAD participera à hauteur de **134 090€.**

L'Etat subventionnera à hauteur de **101 186€.**

**Pour l'année 2015**, les postes des 3 chefs de projets ne seront créés qu'à partir de septembre 2015 soit sur 4 mois.
La participation des villes est donc proratisée.
Les Villes d'Auby, Douai, Flers en Escrebieux, Roost Warendin, Sin le Noble et Waziers participeront à hauteur de **9600€**, soit :
- Auby à hauteur de **667€**
- Flers en Escrebieux à hauteur de **667€**
- Douai à hauteur de **5 267€**
- Sin le Noble à hauteur de **1 167€**
- Waziers à hauteur de **1 167€**

Sur ces bases et après avis favorable de la Commission Cohésion Sociale, il est proposé au Conseil communautaire, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le schéma d'ingénierie proposé pour la mise en œuvre du Contrat de Ville,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat, dans le respect du schéma d'ingénierie validé de façon partenariale,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions qui en découleront,
- d'approuver le versement par l'Etat de la subvention d'Ingénierie à la CAD.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 33**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 13 – Cohésion sociale

## 13.2 – Programmation 2015 du contrat de ville

Depuis sa création en 2002, la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), exerce la compétence Politique de la Ville. Elle pilote, sur son territoire et en lien avec l'Etat, la mise en place, le suivi et l'évaluation des dispositifs dits « Politique de la Ville » qui participent à une meilleure cohésion sociale entre les populations, les quartiers et les villes du territoire.

A partir du 1er janvier 2015, la Communauté d'Agglomération du Douaisis ne compte plus que 6 communes en géographie prioritaire : Auby, Douai, Flers en Escrebieux, Roost-Warendin, Sin le Noble, et Waziers.

Ces 6 communes sont maintenues en Politique de la Ville contre 9 communes sortantes, soit une population prioritaire totale de 17 501 habitants (contre 70 000 habitants dans le cadre du CUCS).

La nouvelle géographie prioritaire « politique de la ville » se réduit à 9 zones intercommunales ou communales qui se répartissent de la manière suivante :
- La zone de Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux);
- La zone de Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin);
- La zone de la Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble);
- La zone des Epis (Sin le Noble);
- La zone du Haut Terroir – Le Vivier (Waziers);
- La zone Auby Centre ;
- La zone du Faubourg de Béthune (Douai);
- La zone de Résidence Gayant (Douai);
- La zone de Frais Marais – Haut Terroir (Douai – Waziers).

Neuf communes sont sortantes de la géographie prioritaire en 2015 :
- La commune de Dechy,
- La commune de Guesnain,
- La commune de Lallaing,
- Les 6 communes de la vallée de la Sensée : Arleux, Aubigny au Bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse.

Il existe également des quartiers qui étaient éligibles dans l'ancienne géographie prioritaire et qui ne le sont plus, même si la commune demeure en géographie prioritaire.

Le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis se décline en trois volets complémentaires :
- Les fondamentaux du projet,
- Les conditions de réussite,
- Les quatre axes stratégiques du projet qui se déclinent en sous objectifs opérationnels.

Ce projet est formalisé sous la forme d'un document d'orientations stratégiques qui constitue le cadre de référence de l'ensemble des actions qui seront soutenues sur le territoire de l'agglomération au service de la cohésion sociale.

Le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis se décline en quatre axes :

- Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire,
- Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers,
- Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial,
- Axe IV. Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Chaque année, suite à un appel à projet, des actions portées par des associations ou des collectivités sont proposées par l'intercommunalité et à l'Etat pour élaborer ensemble une programmation complète sur les objectifs du Projet Territorial de Développement Social.

Calendrier 2015 de l'appel à projet :
22 janvier 2015: Lancement de l'appel à projet
16 juin 2015 : Commission cohésion sociale. Elle propose un premier projet de programmation qui sera remis aux services de l'Etat.
20 avril 2015: Pré instruction par les services de l'Etat
18 juin 2015: Comité de validation politique. Ce comité valide la programmation 2015 et sa répartition financière.

La programmation 2015 est ainsi construite en fonction :
1- d'une juste répartition des enveloppes entre les niveaux communautaire et municipal (non présent dans la délibération)
2- d'une répartition entre les 4 axes prioritaires
3- d'une priorisation et d'une répartition en fonction des compétences de chacun

Il est proposé la validation de la programmation suivante :

## Axe 1 : L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique

### Action « Entreprises citoyennes » - CAD – nouvelle action

Objectifs :

Constituer un réseau local d'entreprises citoyennes, investies dans une plus value sociale ou environnementale locale et la valoriser :
- Constituer un réseau local d'entreprises citoyennes, investies dans une plus value sociale ou environnementale locale et la valoriser
- Favoriser leur ouverture et le parrainage de demandeurs d'emploi ou jeunes dans leur recherche professionnelle ainsi que l'immersion en entreprise
- Connaître, mobiliser et valoriser les entreprises citoyennes et créant du lien et de l'événementiel avec les acteurs, habitants et demandeurs d'emploi des quartiers.
- Au travers d'actions d'accompagnement ou d'événementiel à la création d'un réseau d'entreprises citoyennes Promouvoir les labels et actions citoyennes : (RSE, label ESS, Parrainage, Etincelles, Club Emploi, CLEE…)

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 6 000,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **3 000,00 €** |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 3 000,00 € |

**2 Action « I.D.E.F.I » - CORIF – nouvelle action**

Objectifs :

- La réussite du projet se basera sur la réussite sur l'entièreté du processus :
de l'information sur l'ouverture aux femmes sur les métiers porteurs, à leur insertion professionnelle et à un travail d'accompagnement qui vise l'ensemble des acteurs concernés.
Thématiques traités : égalité, mixité dans la sphère professionnelle.
Donner les moyens aux femmes d'élargir leur choix professionnel en renforçant leur accompagnement et le suivi pour faciliter la découverte des métiers et leurs insertions.
Sensibiliser aux stéréotypes de sexe et aux pratiques professionnelles induites par les professionnels de l'orientation et de l'insertion.
Sensibiliser les entreprises, les branches professionnelles, les OPCA, les chambres consulaires aux obligations légales en matière d'égalité professionnelle ainsi que l'intérêt de favoriser la mixité.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 10 000,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **5 000,00 €** |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 5 000,00 € |

**3 Action « Dynamique de Carrière » - AFPA – nouvelle action**

Objectifs :

L'action vise à :
- Accompagner la reprise d'activité des participants en favorisant leur professionnalisation
- Sécuriser les trajectoires individuelles et développer les compétences
- Promouvoir le dispositif AFPA/PLIE auprès des acteurs des entreprises pour inciter à l'embauche des participants concernés
- Créer une dynamique emploi en levant les freins et les appréhensions du monde du travail afin de motiver, de mobiliser les demandeurs d'emploi et de les rendre plus autonomes dans leur recherche d'emploi

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 70 800,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **5 810,00 €** |
| Autres financements : | 59 180€ |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 5 810,00 € |

**4 Action « Mission entreprendre dans les quartiers » - CAD – renouvellement**

Objectifs :

- Favoriser l'accès à l'information et à l'accompagnement de projet économique dans les territoires de la géographie prioritaire
- Faciliter l'accès aux aides et aux financements d'activités économique portés par des créateurs issus ou s'installant dans la géographie prioritaire
- Promouvoir l'esprit entrepreneurial et la prise d'initiative dans les quartiers prioritaires en particulier chez les jeunes

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 48 400,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **20 200,00 €** |
| Autres financements : | 8000,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 20 200,00 € |

**5 Action « Bourses aux idées » - BGE Hauts de France – nouvelle action**

Objectifs :

- La bourse aux idées a pour objectif de permettre à des femmes en réorientation professionnelle de déterminer un ou plusieurs projets professionnelles en lien avec la création d'entreprise ou la reprise d'emploi.

Action se déroulant en 3 temps (ateliers collectifs Photolangage et Balise + un temps individuel avec 2 rendez-vous individuels + un temps collectif "mise à l'honneur").

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 10 700,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **2 140,00 €** |
| Autres financements : | 5 000,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 8 560,00 € |

**6 Action « PISTES » - Centre de Formation CCCO – renouvellement**

Objectifs :

- Le projet consiste à former et insérer socio professionnellement des demandeurs d'emploi issus des territoires du Douaisis. L'objectif général est de faire participer des salariés à la rénovation de logements situés dans les communes de l'arrondissement de Douai, pour ensuite leur permettre d'accéder à ces mêmes logements. Durant leur formation, les salariés doivent effectuer des périodes d'immersion en entreprise pour évaluer leurs compétences.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 103 547,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **6 458,00 €** |
| Autres financements : | 90 631,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 6 458,00 € |

**7 Action « Un Permis pour l'avenir » - APSR – renouvellement**

Objectifs :

- Faire adopter un comportement citoyen par la mise en évidence de l'utilité des règles et du respect des autres.
Lutter contre les accidents de la circulation due à des comportements à risque.
- Introduire une formation au permis de conduire par le biais de la sécurité routière en mettant en place une pédagogie adaptée et un accompagnement individualisé renforcé visant à mettre chaque élève en situation de réussite et en évitant les abandons en cours de formation.
- Mettre en situation de réussite par un accompagnement jusqu'à obtention du permis de conduire.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 133 120,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **14 810,00 €** |
| Autres financements : | 103 500,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 14 810,00 € |

**8 Action « Club pour l'Emploi » - CAD – renouvellement**

Objectifs :

L'objectif de l'action est de mettre en place une dynamique de groupe propre à rompre l'isolement généré par la situation de demande d'emploi. L'effet de groupe ainsi que l'action d'intervenants extérieurs visent à créer une dynamique de recherche active d'emploi. Parallèlement les rencontres avec des professionnels (recruteurs, chefs d'entreprises) permettront d'échanger sur les attentes des entreprises (profils, savoir-être).

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 12 904,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **6 452,00 €** |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 6 452,00 € |

**9 Action « Un départ vers l'emploi » - IDEES – renouvellement**

Objectifs :

L'association IDEES accompagne les personnes en contrat aidé. Cet accompagnement permet de travailler sur le projet professionnel de la personne et de lever tous les freins périphériques.

L'objectif pour éviter les ruptures de parcours pour les publics sortant de contrat aidé serait de les positionner dès la fin de leurs contrats dans la recherche d'emploi en partenariat avec Pôle Emploi, et Cap Emploi. En proposant dans un premier temps.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 16 498,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **8 249,00 €** |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 8 249,00 € |

**10 Action « Rencontre vers l'emploi » - PLIE DU DOUAISIS – action nouvelle**

Objectifs :

Remobiliser les publics sans emploi dans une démarche opérationnelle de recherche, en apportant des réponses concrètes.
Organisation de 3 journées Rencontres vers l'Emploi (Sin le Noble, ZUS Nord, ZUS Minière) permettant de rencontrer des professionnels de l'insertion du Service Public de l'Emploi, participer à des ateliers techniques de recherche à l'emploi et à des tables rondes thématiques.

Le coût global est de : 10 000,00 €
**La participation de la CAD est de** : **5 000,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de : 5 000,00 €

**11 Action « Préfiguration stratégique de développement de structures d'insertion par l'activité économique » - CAD – action nouvelle**

Objectifs :

L'action vise à terme à répondre au déficit de SIAE sur le territoire de la communauté en particulier dans le périmètre de sa géographie prioritaire.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur employabilité.

Le coût global est de : 15 878,00 €
**La participation de la CAD est de** : **3 176,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de : 12 702,00 €

**12 Action « Ensemble vers l'emploi » - Entrepreneurs et Développement – action nouvelle**

Objectifs :

Accompagner, lever les freins sociaux et personnels, développer l'estime de soi, prendre confiance en soi en vue d'une intégration professionnelle par un coaching individualisé.

Le coût global est de : 41 068,00 €
**La participation de la CAD est de** : **10 128,00 €**
Autres financements : 20 813,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 10 127,00 €

**13 Action « La Mobilité en ligne » - PLATEFORME MOBILITE – action nouvelle**

Objectifs :

Création d'un outil Intranet à destination des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle permettant :
1er volet
- Etablir un diagnostic mobilité personnalisé
- Orienter selon les résultats vers les dispositifs existants
- Valider le parcours par le partenaire de la mobilité
- Suivre le parcours mobilité en ligne par le conseiller
- Recensement des parcours et états des lieux
- Planning en ligne d'atelier mobilité pour des formations collectives sur une matinée
- Basé dans les quartiers prioritaires
- 2 interventions par an sur chaque commune

- Positionnement par l'ensemble des partenaires de l'insertion pour constituer un groupe de 10 à 12 personnes
- Utilisation des transports en commun suite à l'atelier pendant l'après midi pour se rendre à l'espace évéole et en gare pour établir les différentes cartes.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 32 375,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **6 050,00 €** |
| Autres financements : | 12 775,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 6 050 € |

## Axe 2 : le renouvellement urbain et le cadre de vie

### 14 Action « Prim'toit » - Faciliter l'accès au logement des publics 18 à 30 ans – action nouvelle

Objectifs :

Faciliter l'accès au logement des publics de 18 à 30 ans les plus fragilisés dans le logement de droit commun dans les communes prioritaires repérées dans la politique de la ville 2015 – 2020 sur le territoire de la CAD
- Mettre en œuvre un observatoire partagé de la demande spécifique de ces ménages en lien avec les politiques locales du logement et de l'habitat : PDALPD, PDHAI, PLH, SCOT,
- Participer et être acteur à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 54 347,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **4 500,00 €** |
| Autres financements : | 45 347,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 4 500,00 € |

### 15 Action « Aides aux démarches logements » - AILD Toits de Vie – action nouvelle

Objectifs :

Accompagner les résidents ne rentrant pas dans les critères du Fond Solidarité Logement pour les rendre autonomes dans leur accès aux droits…

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 24 000,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **8 000,00 €** |
| Autres financements : | 8 000,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 8 000,00 € |

### 16 Action « Mon Quartier, ma maison… et moi » - PLANETES SCIENCES – action nouvelle

Objectifs :

L'action consiste à mettre en place 12 ateliers scientifiques d'éducation au développement durable sur 6 quartiers en renouvellement urbain afin de sensibiliser les jeunes, les éducateurs et les familles aux aspects environnementaux, sociaux et sanitaires liées à l'habitat et à l'aménagement du quartier.

Chaque atelier se déroulera sur 12 heures avec un groupe de 12 jeunes et permettra de mener un projet de recherche et d'investigation sur un sujet lié au renouvellement urbain. Il sera centré sur une démarche scientifique avec une méthodologique qui rend le jeune acteur de son projet. Cette démarche d'investigation peut prendre la forme d'une éco enquête sur les pertes thermiques dans l'habitat, d'une modélisation de la maison de demain ou d'une expérimentation sur les matériaux de construction,...

Ces ateliers seront construits avec le service habitat de la CAD et pour répondre spécifiquement aux problématiques d'habitat et d'urbanisme de chaque quartier (habitats miniers, habitats collectifs, transports urbain,..)

Le coût global est de : 15 000,00 €
**La participation de la CAD est de** : **5 000,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de : 10 000,00 €

**17 Action « Un territoire vu par ses habitants » - CAD – renouvellement**

Objectifs :

A travers les ateliers urbains, il s'agit de :
- Faire en sorte que les habitants qui participent aux ateliers urbains, développent des démarches participatives permettant aux familles de devenir citoyen acteur.
Donner une plus-value à la qualification des acteurs, en donnant à lire aux techniciens la façon dont les usagers vivent le territoire. (Géographie invisible, affective et sensible) ;
- Faire en sorte d'identifier les zones à risque et proposer des aménagements
- Favoriser l'appropriation des habitants aux grands projets du territoire, notamment l'éco quartier du Raquet ou les projets de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU 2 ou conventionnement région (site potentiellement retenu Cité Frais Marais ou Faubourg de Béthune à Douai) ;
- Mieux appréhender les usages en termes d'appropriation de l'espace public, de socialisation des structures de proximité et de la mobilité des habitants.

Le coût global est de : 45 000,00 €
**La participation de la CAD est de** : **24 500,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de : 24 500,00 €

**18 Action « Echange participatif sur la requalification de la cité Grammont » - Flers en Escrebieux – nouvelle**

Objectifs :

Le support vidéo apportera aux habitants un avis, un partage, des échanges qui seront le fruit de réflexions, l'outil vidéo est une plus value pour favoriser la rencontre, l'information, cela pourra apporter aux collectifs existant, une recrudescence d'adhérents aux projets, de reconquête de la friche qui jouxte la cité Grammon, et la création d'un espace multisports rue du marché (friche oukas).
La revalorisation de ce terrain à l'abandon : Terrain Multisports, Mobilier Urbain.

Un espace naturel sera créé :
- Le chemin des senteurs (massif floraux, arbres d'ornements, espaces verts).

Le coût global est de : 6 250 €
**La participation de la CAD est de** : **3125,00 €**
La Ville de Flers en Escrebieux subventionne cette action à hauteur de 3 125,00€.

## Axe 3 : La Cohésion Sociale, levier du développement territorial

### 19 Action « Je m'explique, je m'affirme » - DOUAISIS SANTE POUR TOUS – action nouvelle

Objectifs :

L'action consiste à proposer des ateliers de création et d'expression telle que la musique, le dessin, la photo et l'écriture.

Le coût global est de : 25 729,00 €
**La participation de la CAD est de** : **3 180,00€**
Autres financements : 16 189,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 6 360,00 €

### 20 Action « Aides aux victimes et accès aux droits » - SCJE – renouvellement

Objectifs :

Permettre à chaque victime qui nous contacte d'accéder à ses droits et bénéficier tout au long de la procédure judiciaire d'un accompagnement juridique et ou psychologique.

Permettre à chacun d'obtenir des renseignements juridiques notamment en droit de la consommation, de la famille...

Le coût global est de : 133 319,00 €
**La participation de la CAD est de** : **13 500,00 €**
Autres financements : 106 319,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 13 500,00 €

### 21 Action « Declic » - MISSION LOCALE – renouvellement

Objectifs :

La Maison d'arrêt de Douai accueille un public jeune nombreux, originaire du territoire mais aussi des territoires limitrophes, pour des peines relativement courtes.Bon nombre de jeunes sont accompagnés par la Mission Locale, ou auraient besoin d'un tel accompagnement pour entamer des démarches d'insertion nécessaires pour solliciter un aménagement de peine. L'accompagnement mis en œuvre vise à ne pas interrompre les parcours et ainsi à prévenir la récidive par une mise en dynamique du jeune, pendant et en sortie d'incarcération.

Le coût global est de : 39 720,00 €
**La participation de la CAD est de** : **11 320,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de : 14 200,00 €

**22 Action « Brisons le silence » - ACSD – Mouvement Partage et Insertion – action nouvelle**

Objectifs :

Depuis 2011, le Mouvement Partage et Insertion, forum d'expression des allocataires du RSA, crée des espaces d'expression, de réflexion et d'action réunissant des personnes volontaires en démarche d'insertion sur des problématiques partagées. Ces habitants se sont organisés en groupes par thématique. Dans le cadre de la programmation contrat de ville, nous souhaitons appuyer un nouveau groupe qui émerge et qui souhaite développer de nouvelles actions :
Le groupe « Brisons le Silence ».

Le coût global est de : 44 130,00 €
**La participation de la CAD est de** : **4 528,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de : 6 912,00€

**23 Action « Accès au dépistage et aux soins spécialisées des populations vulnérables en santé » - CHR de DOUAI – action nouvelle**

Objectifs :

Le Centre Hospitalier de Douai souhaite apporter des compétences médicales et paramédicales aux actions de dépistage et d'éducation menées dans les quartiers prioritaires.
Il souhaite proposer aux patients et à leurs médecins traitants de mettre en place des circuits courts d'accès aux médecins spécialistes de l'Hôpital pour les populations vulnérables afin de favoriser la secteur 1 (pas de dépassement d'honoraires) et des délais d'accès aux consultations très courts.

Le coût global est de : 21 141,00 €
**La participation de la CAD est de** : **3 811,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de : 17 330,00€

**24 Action « Espace d'accueil, d'écoute et d'orientation psychologique » - DOUAISIS SANTE POUR TOUS – renouvellement**

Objectifs :

L'action a pour objectif de proposer un espace permettant aux personnes qui le souhaitent de venir rencontrer une psychologue et d'aborder leurs difficultés quotidiennes. Les rencontres se déroulent dans des structures de proximité identifiées au préalable avec les référents des structures et la psychologue.

Accompagnement des bénéficiaires sur des difficultés telles que l'affirmation de soi, la gestion du stress ou la clarification du projet de vie

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 12 616,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **3 185,00 €** |
| Autres financements : | 6 277,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 3 154,00€ |

**25 Action « Service d'accueil, et d'écoute psychologique » - LA BOUEE DES JEUNES– renouvellement**

Objectifs :

L'objectif général du SAEP est de prévenir et prendre en compte la souffrance psychologique des jeunes en difficulté.

Travail de rue, présence sociale dans les quartiers avec des permanences régulières dans les locaux mis à disposition. La présence physique du psychologue directement au cœur des quartiers facilite le repérage par la population.
Principales activités : Accueil, écoute, accompagnement et soutien psychologique, évaluation, orientation vers des dispositifs adaptés, travail en réseau

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 29 140,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **14 570,00 €** |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 14 570,00€ |

**26 Action « Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux » - DOUAISIS PASSERELLE– action nouvelle**

Objectifs :

Le public est composé de personnes en situation difficile voire en exclusion Les actions sont liées à l'aide au droit de manger, soi, et sa famille. Gestion d'un atelier cuisine et une épicerie solidaire.
Des temps de rencontre sont organisés pour intégrer les notions d'équilibre alimentaire et la volonté de faire vivre les producteurs locaux. Ce projet se complète naturellement par une action de santé globale. Les objectifs sont simples : donner le réflex de gérer son alimentation de la manière la plus équilibrée et créer une centrale d'achat pour développer la production locale.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 22 000,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **5 600,00 €** |
| Autres financements : | 9 400,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 7 000,00€ |

**27 Action « Dispositif Atelier Santé Ville » - PLATEFORME SANTE DU DOUAISIS– renouvellement**

Objectifs :

Dispositif constituant une démarche d'ingénierie de projet, de coordination d'acteurs et de programmation d'actions au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'objectif est de favoriser une politique de prévention et de promotion de la santé coordonnée sur le territoire du Douaisis en cohérence avec les orientations du Contrat de Ville, du diagnostic 2014 de l'ASV, du Projet Régional de Santé et du Plan Local de Santé.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 35 840,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **17 920,00 €** |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 17 920,00€ |

## 28 Action « Epicerie Solidaire » - EPISOL– renouvellement

Objectifs :

L'action Epicerie solidaire répond aux besoins de levée de freins liés à l'alimentaire, tout en préservant la dignité de l'adhérent en lui laissant une liberté de choix. L'axe alimentaire est avant tout la porte d'entrée et le point d'attrait principal, mais l'action répond ensuite par l'offre sociale qui se compose de l'accueil et de l'orientation éventuel et aussi sous forme d'ateliers proposés, voire imposés par convention à nos adhérents.

Il s'agit d'un public mixte, fragilisé habitant donc les quartiers prioritaires et également des quartiers en veille. . Nous accueillons des personnes seules ou avec enfants, des couples avec ou sans enfants, des personnes retraitées ou en attente, les ressources proviennent d'un salaire précaire, de L 'AAH, du RSA, des indemnités journalières, de l'aide au retour à l'emploi….La plupart de ces personnes ont un sentiment de dévalorisation, une perte de repères essentiels ( caractérisée par perte de droits, perte du corps, perte de la notion du temps, voire une perte d'identité pour les situations de très grande précarité).

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 141 573,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **12 000,00 €** |
| Autres financements : | 111 573,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 18 000,00€ |

## 29 Action « Le Sport sur ordonnance et le sport avant l'ordonnance » - PROFESSION SPORT 59– action nouvelle

Objectifs :

L'action est ciblée sur la Ville de Douai. Il s'agit de mettre en place avec la Ville de Douai, l'Office Municipal des Sports de Douai, les centres sociaux de Douai, la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie (via le Bilan de santé), la Plateforme Santé du Douaisis, les médecins douaisiens, les éducateurs médico-sportifs de Profession Sport 59 différents créneaux d'activités physiques et sportives adaptées tout au long de la semaine pour accueillir différents publics.

Le coût global est de : 13 500,00 €
**La participation de la CAD est de** : **6 750,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de : 6 750,00€

**30 Action « Ateliers décentralisés du cirque éducatif » - CAD– action nouvelle**

Objectifs :

Poursuite des ateliers de cirque que l'association mène depuis 2011 dans les quartiers concernés. Stage d'une semaine au chapiteau avec les artistes pendant une semaine en février (vacances d'hiver). Nos objectifs sont de familiariser le public avec la culture de la société cosmopolite du cirque, de former les jeunes aux pratiques du cirque avec deux ou trois représentations publique dont une sous chapiteau, de créer les conditions d'une réussite publique afin de restaurer et/ou entretenir l'estime de soi et la fierté d'appartenance au quartier

Le coût global est de : 17 000,00 €
**La participation de la CAD est de** : **5 000,00 €**
Autres financements : 2 000,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 5 000,00€

**31 Action « Ville Vie Vacances à Dechy » -Centre Socio Culturel de Dechy– nouvelle**

Objectifs :

Le dispositif VVV concerne les quartiers inscrits en géographie prioritaire sur la période des vacances scolaires (été et petites vacances). Ce dispositif a pour objectifs de promouvoir pendant les vacances scolaires un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des jeunes âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté , et de contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.
La CAD propose son soutien aux quartiers en veille car l'Etat ne subventionne plus les quartiers sortant de la nouvelle géographie prioritaires

Le coût global est de : 5 526,00 €
**La participation de la CAD est de** : **1 736,00 €**
Autres financements : 2 790,00 €
Le Département subventionne cette action à hauteur de : 1 000,00€

**32 Action « Ville Vie Vacances à Guesnain » -Centre Communal d'Action Sociale de Guesnain– nouvelle**

Objectifs :

Le dispositif VVV concerne les quartiers inscrits en géographie prioritaire sur la période des vacances scolaires (été et petites vacances).

Ce dispositif a pour objectifs de promouvoir pendant les vacances scolaires un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des jeunes âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté , et de contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.
La CAD propose son soutien aux quartiers en veille car l'Etat ne subventionne plus les quartiers sortant de la nouvelle géographie prioritaires

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 31 900,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **2 000,00 €** |
| Autres financements : | 27 900,00 € |
| Le Département subventionne cette action à hauteur de : | 2 000,00€ |

## Axe 4 : Valeurs de la République et citoyenneté

### 33 Action « Tiers Médiateur facteur de socialisation » - Comité local MRAP DU DOUAISIS– action nouvelle

Objectifs :

Inscrire les publics visés dans des actions collectives au travers de la problématique de la discrimination : égalité homme-femme, discrimination raciale et religieuse, discrimination géographique, handicap.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 27 200,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **3 780,00 €** |
| Autres financements : | 19 640,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 3 780,00€ |

### 34 Action « Point Info Famille » - ARLEQUIN– action nouvelle

Objectifs :

Objectif général : Faire en sorte que les habitants se réapproprient les dispositifs de droit commun en développant une offre individuelle en matière d'information et d'accès aux droits, en lien avec les partenaires (Centre d'Examens de Santé, Mission Locale, UTPAS…)

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 101 784,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **10 000,00 €** |
| Autres financements : | 81 784,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 10 000,00€ |

### 35 Action « La littérature jeunesse dans les structures de proximité du Douaisis » - BROUILLONS DE CULTURE– renouvellement

Objectifs :

Permettre aux jeunes sur leurs lieux de vie, dans leur environnement habituel, une rencontre familière avec les œuvres de la littérature jeunesse, les auteurs.

Favoriser le développement des pratiques de lecture, particulièrement pour les familles qui en sont éloignées culturellement.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 70 100,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **3 750,00 €** |
| Autres financements : | 62 600,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 3 750,00€ |

**36 Action « Former et Accompagner les acteurs relais » - CULTURES ET LIBERTES– renouvellement**

Objectifs :

Apprentissage et mobilisation citoyenne : permettre aux habitants issus de l'immigration et résidant les quartiers réglementaires d'acquérir la capacité de parler, lire et écrire en français; prérequis nécessaire pour exercer une citoyenneté active
- Renforcement du mieux vivre ensemble : favoriser l'ouverture culturelle et l'initiative
- Lutte contre le repli sur soi : créer des relations avec une équipe de bénévoles engagés.

| | |
|---|---|
| Le coût global est de : | 34 842,00 € |
| **La participation de la CAD est de** : | **14 400,00** € |
| Autres financements : | 12 442,00 € |
| L'État subventionne cette action à hauteur de : | 8 000,00 € |

La programmation Contrat de Ville 2015 regroupe 36 actions.

La participation de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'élève à 278 628€

**Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :**

- **d'approuver la programmation Contrat de Ville 2015 précédemment présentée,**
- **de prendre en charge les participations financières CAD visées dans la présente programmation,**
- **de conditionner le versement de chaque participation de la CAD à l'obtention par le demandeur des subventions Etat visées dans la présente programmation, et afférente à son projet,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 34**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 14 – Habitat

## 14.1 – Prorogation de la convention de délégation des aides à la pierre

La finalisation du PLH est reportée de quelques mois, afin de finaliser l'écriture du programme d'actions.

De ce fait, afin de poursuivre la délégation des aides à la pierre, il apparaît nécessaire de pouvoir renouveler la prorogation de cette dernière, conformément à l'article 122 de la loi ALUR qui permet de prolonger d'une année par avenant une délégation ayant déjà été prorogée d'une année.

En effet, la seconde convention de délégation des aides à la pierre (2009-2014), adoptée en Conseil Communautaire du 26 mars 2009, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2015, lors du Conseil Communautaire du 04 juillet 2014.

Comme le programme local de l'habitat ne sera pas exécutoire au 1er janvier 2016, la convention de délégation des aides à la pierre ne peut être renouvelée pour la période 2016 – 2021, elle ne peut être que prorogée. L'art. L 301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation permet de renouveler pour une année la demande de prorogation de délégation des aides à la pierre.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de proroger à nouveau pour une année la convention de délégation des aides à la pierre,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 35**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 15 – Loisiparc

### 15.1 – Plan d'eau de la base de loisirs communautaire Loisiparc – Convention Commune d'Aubigny au Bac/CAD/Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique relative à la mise à disposition de l'exercice du droit de pêche

La Communauté d'agglomération a déclaré l'intérêt communautaire de la base de loisirs d'Aubigny au bac par délibération de son conseil en date du 8 avril 2005.

Une convention portant mise à disposition de la base a été souscrite entre la Commune et la Communauté, en application de cette décision, en date du 14 juin 2005.

L'article 3.1.4 de cette convention prévoit qu'en ce qui concerne les droits de pêche, leur gestion et le bénéfice des droits qui en sont issus sont conservés par la Commune.

Cette dernière souhaite continuer à mettre à disposition de la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique, une partie des berges, contre paiement d'une redevance annuelle (4573 euros).

Dans le cadre de cette mise à disposition de l'exercice du droit de pêche, il convient de souscrire une nouvelle convention tripartite entre la Commune, qui reste propriétaire de la base de loisirs et qui gère à ce titre les droits de pêche, la communauté d'agglomération qui est le gestionnaire en titre de cette base de loisirs, et la fédération de pêche.

Cette convention qui prend effet au 01/01/2014 pour une durée de 6 ans, vous est présentée en annexe.

Elle prévoit notamment que la Fédération de pêche participe à la prise en charge de la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques en effectuant les travaux d'entretien sur les berges nécessaires au maintien de la vie aquatique.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la présente convention jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2015

**26/06/2015 - 36**

Date de la convocation : 19 Juin 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42. Pouvoirs : 11

Le vendredi 26 Juin 2015 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Michel FACOMPRE, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Christian POIRET, M. Marcel LEMAIRE, M. Thierry PREIN, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**
Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Alain MENSION (pouvoir à Mme Karine SKOTAREK), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Francis FUSTIN).

**EXCUSÉS :**
M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Monique PARENT, Mme Johanne MASCLET, M. Christian ENTEM, M. Dominique RICHARD, M. Jean-Luc DEVRESSE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## 16 – Développement rural

### 16.1 – Participation de la CAD au projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen intitulé « AD-T : Développement d'une filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière »

Hainaut Développement - L'agence de développement de l'Economie et de l'Environnement de la Province de Hainaut (Belgique) - se propose de porter un projet, initié dans le cadre de l'actuel appel à projets du Programme INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen (http://interreg5.interreg-fwvl.eu/) intitulé « Filière AD-T : Développement d'une filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière ».

Ce projet réunit 17 partenaires français et wallons (en France notamment APROBIO, PNR Scarpe Escaut, le Comité de Promotion, ...).

Ce projet vise à inscrire une dynamique d'amélioration de la compétitivité des TPME/PME agroalimentaires de part et d'autre de la frontière (Axe 2 du programme Interreg V).

Pour cela, un programme d'actions sur 4 ans a été élaboré, qui a pour finalités, dans une optique transfrontalière, de :
- Développer des complémentarités au sein de la filière agroalimentaire
- Aider les TPE/PME du secteur à se développer
- Valoriser le patrimoine territorial et gastronomique tout en incitant à une consommation responsable
- Soutenir la cohésion territoriale, le maintien et la création d'emplois.

En effet, la mondialisation, les nouvelles attentes des consommateurs, l'importance croissante des enjeux environnementaux..., sont des questions stratégiques, des nouveaux défis qui se posent aux secteur de l'agroalimentaire.

Travailler sur l'ensemble de la filière agroalimentaire permet de cibler tous les maillons (producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs) d'un secteur structurant et émergent disposant d'un fort potentiel d'innovation et de valorisation économique. Pour que son développement soit durable, il doit être économique, social et soutenable du point de vue de l'environnement.

La CAD développe depuis 2008 une politique forte sur le thème transversal de l'agriculture et l'alimentation.

Il vous est proposé que la CAD se positionne pour devenir partenaire sur ce projet INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen intitulé "***AD-T : Développement d'une filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière***", dont le pré-projet est actuellement à l'étude des instances décisionnelles de ce Programme. Si ce pré-projet est accepté, une fiche projet plus complète doit être déposée pour la mi-septembre 2015 au plus tard, et pour laquelle l'engagement formel de la CAD devra être confirmé (via une convention de partenariat entre opérateur du projet).

La CAD interviendra plus particulièrement sur les modules concernant des actions visant à sensibiliser et développer la consommation d'une alimentation durable auprès d'un large public.

Le montage de projets dans une démarche collective, telle qu'INTERREG, favorise le développement de synergies et l'optimisation des ressources.

Le budget demandé par la CAD pour la mise en œuvre des actions de ce projet s'élève à environ 200 000 € sur 4 ans. Ce budget, si le projet est retenu, fera l'objet d'un cofinancement européen à hauteur de 50 %.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser la CAD à s'engager auprès de Hainaut Développement comme "Opérateur partenaire" sur le projet INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen intitulé "**Filière *AD-T : Développement d'une filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière***",

- et d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision et notamment la convention de partenariat.

L'engagement de la Communauté dans le projet en tant qu'opérateur financier fera l'objet d'une autre délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

**Christian POIRET**